

F E D E C H O S E S

-----Pour le fédéralisme-----



Fédéchoses - *F133*

Pour la paix, la justice



et la démocratie mondiale

Une Europe unie



dans un monde uni

2006 - 33^{ème}. année - 3[°] trimestre

N° 133

Editorial

Relancer l'action constituante et réaffirmer les valeurs antifascistes du « fédéralisme de la Résistance »

Depuis le **Congrès de Vienne de 1997**, l'engagement stratégique des fédéralistes (*JEF Europe* et *U.E.F.*) a été focalisé sur la mise en place d'une **véritable constitution européenne fédérale**, revendication lancée dès avant le *Discours* de Joschka Fischer à l'Université Humboldt de Berlin ; durant cette période, ils ont milité activement (pétitions, manifestations de rue ou publiques, actions de soutien aux initiatives de l'**Intergroupe fédéraliste au sein du Parlement européen**) pour que le texte adopté par la *Convention pour l'avenir de l'Europe* soit le plus avancé possible, jusqu'au processus qui a abouti à l'adoption du *Projet de Traité* sur la Constitution européenne, le 24 octobre 2004 au Sommet de Rome.

Malgré le blocage actuel du processus constituant, le récent Congrès de l'*U.E.F.-Europe* (Vienne, juin- juillet 2006), auquel la *JEF Europe* était très étroitement associée, est resté logique avec cette stratégie, en approuvant à une **très large majorité de plus de 80 % des délégués** une **motion politique « pour la relance du processus constituant »** qui nous paraît convenir, dans les conditions actuelles de l'Union européenne, à la relance de l'action fédéraliste :

1 / nouvelle Convention européenne chargée d'amender le *Projet de Constitution*, aujourd'hui bloqué par les Non français et hollandais (malgré l'approbation d'une très large majorité des Etats et des citoyens de l'Union) ; afin de tenir compte des **objections sincères du « Non de gauche »** et d'améliorer (si possible) le *texte* en ramenant à la portion congrue, voire en supprimant, le droit de veto national ;

2 / Référendum européen (consultatif) de ratification en 2009, parallèlement aux prochaines élections européennes ;

3 / Mise en œuvre de la future Constitution européenne dès sa ratification par une majorité des Etats et des citoyens de l'Union européenne ; les Etats qui ne la ratifieraient pas entrant *ipso facto*, jusqu'à ratification éventuelle, dans une Europe d'un deuxième cercle, étroitement associée à l'Union mais ne pouvant plus en bloquer le fonctionnement, ni l'évolution fédérale, et ne menaçant plus de la ramener à une vaste zone de libre échange jusqu'à balkaniser le Continent européen tout entier, prélude d'un nouveau cycle de fascismes et de guerres.

Le Congrès de l'*U.E.F.* a également défini le mode d'action des fédéralistes dans cette nouvelle phase de leur combat autour d'une initiative forte en direction de la **société civile européenne** et des **citoyens européens** centrée sur une **Pétition européenne de 1 million minimum de signatures** (droit inclus dans le projet constitutionnel) pour exiger le tenue du référendum européen ; cette forme d'action dans la **continuité de l'action fédéraliste pour l'affirmation du pouvoir constituant du Peuple européen** nous convient également.

(Nous publions également dans ce numéro les **résolutions « internationales »** du Congrès et donnons des **éclairages** sur la **génèse** de la ligne politique majoritaire ainsi que des **précisions** sur les **propositions minoritaires** centrées autour d'une action, que nous jugeons réductrice et hors du champ politique réel, pour un Etat fédéral européen limité aux six Etats signataires du *Traité de Rome* de 1957).

Un point positif pour le développement de cette nouvelle campagne, en France, c'est le **pont jeté, après des années d'ignorance mutuelle, entre les Jeunes Européens – France et l'UEF-France**, par la signature d'une « **motion de partenariat** » sur laquelle nous reviendrons. Cette évolution répond aux aspirations de **Fédéchoses**, créé en 1974 par les groupes de Paris et de Lyon des *Jeunes du Mouvement fédéraliste européen* dans le but de structurer la *JEF France* naissante et de permettre un renouvellement et un approfondissement de la pensée fédéraliste. Dès lors **Fédéchoses** (dont 4 des fondateurs sont toujours membres du Comité de rédaction mais aussi responsables de l'*U.E.F.* et/ou du *World Federalist Movement* : JF Billion, L. Levi, M. Morin et JL Prevel) n'a cessé d'affirmer l'**héritage des valeurs du « fédéralisme de la Résistance »** tout en s'ouvrant très largement sur le **dépassement mondialiste de l'action européenne**.

Il y a là une autre raison de nous réjouir : une plus large connivence politique, une plus large et systématique unité d'action, entre les *JE-F* et l'*UEF-France* est un gage de renouvellement futur des cadres de l'*UEF-France* mais doit aussi engendrer dans l'immédiat un renforcement du **fédéralisme militant** sur des bases politiques claires, contre le renouveau et le développement de l'extrême droite, comme le montrent les deux résolutions (que nous publions) des *JE – F* et de l'*UEF Rhône-Alpes*.

La création européenne du **Comité de surveillance et de lutte contre les dérives nationalistes, racistes et xénophobes**, proposé par l'*UEF Rhône-Alpes* et soutenu par l'*UEF France* pourrait avoir lieu à Berlin en juin 2007 à l'occasion de la 3^{ème}. **Convention des citoyens européens** mais rien n'empêcherait de le mettre en place dès maintenant.

Fédéchoses

Fédéchoses - Pour le fédéralisme

pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde

Fédéchoses, revue créée au début des années 70, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste.

- Toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans *Fédéchoses*, sans pour autant que la revue ne soit l'expression d'aucune d'entre elles ;
- pour être un véhicule de débat permanent, *Fédéchoses*, ne peut non plus être inféodé à aucune d'entre elles. Cette stricte ligne d'autonomie éditoriale de la revue a été clairement acceptée depuis près de trente ans et perdurera ;
- inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de *Fédéchoses* sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par *Fédéchoses*, alors évidemment avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de *Fédéchoses* se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'*U.E.F.*, de la *JEF* et du *WFM-MFM* international. Les textes non publiés ne sont retournés que sur demande ;
- *Fédéchoses*, se sent libre de publier à sa guise les positions publiques (communiqués de presse, motions ou résolutions des organes statutaires) des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.

Fédéchoses, est fidèle au mot d'ordre de l'*U.E.F.* lors de son Congrès de Montreux de 1947 « Unir l'Europe pour unir le monde » et en cela au fédéralisme de la Résistance et est opposé à toute participation électorale des fédéralistes en tant que tels à des élections politiques quelle qu'elles soient.

FEDECHOSSES
 Pour le fédéralisme

Presse fédéraliste

**Maison de l'Europe - Pôle européen
de Lyon**

18 Avenue Félix Faure - 69007 Lyon
 Tél. / fax 04.78.72.09.70 - Email jfbb_fr@yahoo.fr

Directeur de la publication :
Jean-Luc Prevel

Comité de rédaction :
**J.-F. Billion - B. Boissière - R. Calba -
D. Colmont - L. Levi - M. Morin**

Jivaro Imprimerie
 9-13 rue d'Alsace - 69100 Villeurbanne

Commission paritaire 56256

ABONNEMENT

Nom
 Prénom
 Adresse

Normal 10 €
Militant 20 €
Soutien 100 €

Chèque à l'ordre de
PRESSE FEDERALISTE
 Maison de l'Europe - Pôle européen de Lyon
 18 Avenue Félix Faure - 69007 Lyon
 C.C.P. 2490 82 P LYON

Sommaire

Après le Congrès européen de l' <i>U.E.F.</i> - Michel MORIN	P. 3
La 2 ^{ème} Convention européenne des citoyens - XXXI ^e Congrès de l' <i>U.E.F.</i>	P. 3
Jean-Francis BILLION	
Discours d'ouverture de Mercedes BRESSO	P. 5
Message de William R. PACE - Directeur du <i>World Federalist Movement</i>	P. 6
Résolutions du Congrès de Vienne (Politique - Paix - Nucléaire iranien)	P. 7
Soutien de l' <i>U.E.F.</i> à la participation de l' <i>UE</i> à la <i>FINUL</i> - Mercedes BRESSO	P. 11
Note en marge du Congrès de l' <i>U.E.F.</i> - Guido MONTANI	P. 12
Un référendum européen pour la Constitution européenne - Francesco FERRERO	P. 13
Etat du processus de ratification du TCE - Jean-Guy GIRAUD	P. 15
Mon p'tit doigt Fédéchoses - Les éléphants d'ATTAC trompaient énormément - Aurculus - J. QUATREMER - Philippe VAL	P. 16
La Chine, le Mercosur et un absent : l'Europe - Stefano SPOLTORE	P. 17
Courrier des lecteurs - Le mouvement <i>Democracia Global</i> et le <i>Dialogue de la Plata</i> - Fernando A. IGLESIAS	P. 20
Vers des Etats-Unis d'Afrique - Ronan BLAISE	P. 21
Le Coût d'une Europe non fédérale : le cas de l'Afrique - Jean-Jacques SCHUL	P. 23
Motions contre le nationalisme et le fascisme - <i>UEF Rhône-Alpes</i> - <i>UEF France</i> - JE - France	P. 25
Eleanor Roosevelt - Vous avez dit féministe ? Ou la Grande Dame des Droits de l'homme - Joseph MONTCHAMP	P. 26
Fiche de lecture - Le <i>Partit Occitan</i> présente son programme politique - Gérard TAUTIL	P. 27

Après le Congrès de l'U.E.F.

L'Université de Vienne a abrité pendant trois jours la 2^{ème} **Convention des citoyens européens** et le XXI^{ème} **Congrès supranational de l'U.E.F.** dans de bonnes conditions de rencontre et de travail, grâce à l'engagement des responsables et des militants fédéralistes autrichiens. Qu'ils soient remerciés pour la qualité de leur réalisation. Merci également à l'équipe du Bureau à Bruxelles qui a mis à disposition les informations pratiques et politiques nécessaires au bon déroulement de ces événements, temps forts dans la vie de notre organisation supranationale.

Ce numéro de la *Newsletter* est consacré en grande partie aux contenus des travaux de la Convention et du Congrès. Cela permettra à chacun de faire siennes les perspectives et les conclusions qui ont été discutées et adoptées pour engager la nouvelle campagne fédéraliste. Cet éditorial se veut un témoignage. Nouveau membre du Bureau européen, j'essaie de garder un œil neuf sur ce qui peut paraître banal et familier à des militants expérimentés.

A mon avis quand les citoyens européens et les militants fédéralistes débattent et réfléchissent ensemble, la démocratie progresse en Europe. Certes la construction de l'Union européenne avec ses contradictions et la marche vers l'Etat fédéral avec ses combats ne s'arrêtent pas aux portes d'un Congrès de l'U.E.F. Mais sans nombrilisme excessif et sans autosatisfaction exagérée, nous pouvons regarder nos travaux comme porteurs de valeurs et d'espoir pour les années à venir.

Tout d'abord une constante caractérise le Congrès. Toutes les orientations politiques font appel à l'expression des citoyens européens. Certains voulaient prioriser les ratifications du Traité constitutionnel européen (TCE), d'autres la mobilisation des citoyens des Etats les plus intégrés, d'autres un référendum radical. Une majorité s'est exprimée pour lutter pour un référendum européen en 2009, prolongeant la longue démarche engagée depuis la Convention jusqu'au processus de ratification du TCE dans tous les pays. Nous demeurons ainsi une organisation pour laquelle l'émergence de la citoyenneté européenne, le renforcement de la démocratie européenne sont des priorités fondamentales. Avec à l'horizon, le **pouvoir constituant du Peuple européen**, riche de ses diversités mais engagé dans le même modèle démocratique. Rien d'original pour nous, mais, vu de l'extérieur, cela fait des fédéralistes des « ultra-démocrates » de la construction européenne, point commun fort entre nous tous, au-delà de nos divergences stratégiques.

Dans les débats eux-mêmes, le congrès a consacré encore une fois la **dimension supranationale de notre organisation** : les idées, les stratégies, les débats, les alliances se nouent au-delà des appartenances nationales.

La taille de chaque organisation membre joue bien sûr un rôle dans les rapports de force mais, à l'intérieur de chacune des représentations, les idées et les projets l'emportent sur les autres considérations.

Les réalités du monde extérieur ont traversé les murs de la vieille université pour influencer les réflexions et les choix stratégiques. Chacun sait bien maintenant que la complexité est une caractéristique essentielle de la construction de l'Union et de la voie vers l'Europe fédérale que nous souhaitons. Cela n'est pas nouveau. Ainsi l'importance des instances européennes oblige les fédéralistes à analyser sans cesse leur évolution et à tenir compte de leurs réalités, mais sans tomber dans le suivisme, ni des institutions européennes ni des politiques gouvernementales.

A l'opposé, le danger existe d'un enfermement dans un projet idéal qui pourrait être défini sans tenir compte de toutes les contingences.

La complexité s'est encore accrue au cours de ces dernières années du fait de l'élargissement de l'Union et de la ratification du TCE. Ces deux facteurs ont pesé, et pèseront encore longtemps, sur les débats et sur les choix stratégiques.

Après les discussions et les débats, une large majorité s'est finalement dégagée pour l'adoption du texte de politique générale et des autres motions. Cela montre que l'on peut concilier une perspective radicale et un engagement pour transformer les réalités.

L'histoire n'emprunte jamais tout à fait les chemins prévus. Celle de l'Europe pas plus qu'une autre et comme nous voulons tous aller vers l'Etat fédéral européen, nous pourrions nous unir pour faire face aux défis de demain.

Michel MORIN

Membre du Bureau européen de l'U.E.F.

Bureau U.E.F. Rhône-Alpes, Commission nationale U.E.F.-France, Comité de rédaction de Fédéchoses

La 2^{ème}. Convention des citoyens européens

Après le grand succès de la 1^{ère} **Convention des citoyens européens** réunie à Gênes, une seconde édition de cette manifestation s'est réunie à Vienne fin juin, les deux jours précédant le dernier Congrès de l'U.E.F.

Le jeudi 29 juin dans l'après-midi, sous la présidence de Philip Agathonos, vice-président de l'U.E.F. ont pris la parole Didier Donfut, Secrétaire d'Etat belge aux affaires européennes et le parlementaire européen autrichien Reinhart Rack avant une réception à la Mairie de Vienne en l'honneur des participants. La matinée du 30 juin a été consacrée aux travaux des diverses commissions : 1 / **un gouvernement européen de l'économie, quel modèle social pour l'Europe ?**, 2 / **les jeunes et l'Europe ? Comment engager dans la durée le potentiel humain de l'Europe ?** et 3 / **l'action extérieure de l'Europe ; l'Union européenne, force de paix ?**, avant une session plénière dans l'après-midi.

La conclusion de la Convention a été tirée par Mercedes Bresso, Présidente du Piémont et membre du Comité des régions de l'Union européenne, en sa qualité de Présidente de l'U.E.F., poste auquel elle a depuis quelques mois remplacé Jo Leinen, actuel Président de la Commission des affaires institutionnelles du Parlement européen, qui s'est également adressé aux participants comme l'un des intervenants à la table ronde finale sur le thème de *l'avenir du projet constituant européen*. Une intervention de M. Hans Wincker, Secrétaire d'Etat autrichien aux affaires européennes a clôturé les travaux.



Table ronde, de gauche à droite :
Elisabeth TICHY-FISSELBERGER, Mercedes BRESSO,
Floriana SIPALA, Jo LEINEN

Parfaitement organisée techniquement par le bureau de Bruxelles de l'U.E.F. et les sections autrichiennes de l'U.E.F. et de la JEF, cette **Seconde Convention des citoyens européens**, nous a cependant semblé comme ayant partiellement raté sa cible, trop informative plus que participative. Trop consacrée aux seules opinions des fédéralistes (pourtant réunis à son issue pour leur Congrès !), elle nous est encore apparue très insuffisamment ouverte aux débats (si besoin est contradictoires) avec la société civile européenne dans son ensemble sur le projet constitutionnel.

Nombreux ont également été les participants et les fédéralistes présents, à regretter qu'elle ne s'achève pas, contrairement à celle de Gênes par un **Appel solennel au Parlement européen, au Conseil européen et à la Commission pour la relance du processus constituant**.

L'U.E.F., la JEF Allemagne et l'Europa Union Deutschland devront tenir compte de ces remarques si la 3^{ème} **Convention des citoyens européens** avec justesse prévue à Berlin à la fin de la Présidence allemande de l'Union européenne veut être utile et constructive.

XXI^{ème}. Congrès de l'U.E.F. : nouvelle Convention européenne, et référendum européen de ratification en 2009

Un long compte-rendu détaillé du Congrès de Vienne a été publié dans la publication de l'UEF-France, *Europe fédérale*. Nos lecteurs intéressés peuvent se le procurer en écrivant à l'UEF-France ou à *Fédéchoses* (N° 26 d'*Europe fédérale*). Nous n'avons donc pas voulu faire

ici un « remake » du dossier de l'*Europe fédérale* qui a aussi publié l'intégralité des motions et résolutions du Congrès. Par contre nous en publions un compte-rendu plus succinct, l'éditorial de Michel Morin (nouveau membre du Bureau européen) dans la *Newsletter* de l'U.E.F. Europe publiée au retour de Vienne, le message de Bill Pace (*Executive Director* à New York du *World Federalist Movement - Mouvement fédéraliste mondial - WFM*) aux congressistes, le discours d'ouverture de Mercedes Bresso, Présidente de l'U.E.F., la Résolution politique et les deux motions traitant de politique internationale. Nous publions par ailleurs, à la suite des résolutions de Vienne, deux contributions de Guido Montani et de Francesco Ferrero, Vice-secrétaire du MFE Italien éclairant tout à la fois les divisions malheureusement intervenues ces dernières années au sein du MFE italien et la ligne politique majoritaire du Congrès de Vienne.

A la fin de l'après-midi du vendredi 30 juin, Mercedes Bresso, a introduit les travaux du Congrès par un discours (cf. ci-dessous) reprenant l'essence de son rapport politique. Elle a également présidé la séance inaugurale durant laquelle lui ont succédé à la tribune, Max Wratschgo, Président de l'U.E.F. Autriche, Henrik Kröner, Secrétaire général du *Mouvement européen international (MEI)*, Jans Seifert, Président de la *JEF Europe*. Retenu à New York, Bill Pace, *Executive Director* du WFM, avait adressé un message lu par Bruno Boissière, ancien Secrétaire général de l'U.E.F., membre de notre Comité de rédaction et l'un des principaux artisans de l'adhésion de l'U.E.F.-Europe au WFM. Dernier intervenant à saluer le Congrès, l'Irlandais Pat Cox, Président du MEI et ancien Président du Parlement européen, a souligné que dans l'actuel moment difficile pour la construction européenne il fallait développer un débat démocratique et transparent et qui engage l'opinion publique avant de conclure, très applaudi, que l'élargissement devait se poursuivre et qu'il fallait trouver un langage simple afin d'être mieux compris des citoyens européens. La seconde partie de la session inaugurale, sous la présidence du britannique John Parry, a été marquée par le rapport politique de Mercedes Bresso avant que Bruno Boissière ne prenne la parole pour commenter les travaux de l'*Intergroupe fédéraliste du Parlement européen* dont il assume le secrétariat, puis que son remplaçant actuel à l'U.E.F. présente un rapport synthétique sur les diverses activités du mouvement au cours des deux années 2004 à 2006.



Alfonso IOZZO, membre du Bureau de l'U.E.F. et Pat COX,
ancien Président du Parlement européen et Président du MEI

La matinée du samedi 1^{er} juillet a été consacrée aux

travaux des Commissions : la 1^{ère}, sur « **l'avenir du processus constituant** », a été la plus suivie et celle au sein de laquelle le débat a été le plus vif sous la direction de Guido Montani, Président du *MFE* italien, chargé par le Bureau de l'*U.E.F.* de présenter un projet de résolution. Après son introduction, G. Montani a introduit les divers intervenants : Andrew Duff, parlementaire européen membre de l'*Intergroupe fédéraliste*, Bruno Boissière, Secrétaire de l'*Intergroupe fédéraliste du PE*, Joan-Marc Simon, Secrétaire général de la *JEF* et Paolo Vacca, membre du Bureau de l'*U.E.F.* Divers autres intervenants sont intervenus après les rapports, moi-même présentant la contribution de l'*UEF Rhône-Alpes* allant dans le même sens que les propositions de Guido Montani. Les débats se sont par la suite déroulés sur le texte proposé par G. Montani et un autre projet de résolution, alternatif, présenté par l'actuel secrétaire général de l'*U.E.F. Europe* et un membre de l'*Europa Union Deutschland*. Le texte proposé par Guido Montani, amendé en Commission des résolutions, a été en fin de compte largement approuvé par le Congrès après mise aux voix des deux textes rivaux et nous nous en réjouissons car les propositions retenues nous semblent définir une feuille de route claire pour les fédéralistes.

La 2^{ème}. commission a traité de « **la politique industrielle et énergétique** » et les débats s'y sont polarisés sur la proposition de créer une *Agence européenne de l'énergie* et sur ses compétences. Divers participants ont tenu à souligner que l'énergie était actuellement l'un des problèmes cruciaux pour l'Union européenne et que l'Agence envisagée devrait pouvoir être ouverte, le cas échéant, à des pays tiers. La 3^{ème} commission, sur le thème « **L'Europe force de paix** » a permis d'élaborer les deux autres importants textes de résolution, publiés ci-après, l'une sur *L'Europe puissance de paix* et l'autre sur la question du *nucléaire iranien*. Enfin, au sein de la dernière commission, sur « **le financement du projet européen** » les débats se sont concentrés sur la lisibilité et la transparence insuffisantes du budget européen, l'opportunité de créer une *eurotaxe* et sur la possibilité d'emprunts européens par le biais d'obligations financières de l'Union afin de lever des ressources pour des programmes spécifiques d'investissements en matière de croissance, emploi, développement et recherche.

La séance plénière de dimanche matin, sous la présidence de Alison Wetson, a été marquée par les résultats des élections statutaires, le débat et le vote sur les résolutions, avant le discours de clôture de la Présidente. Dans cette dernière intervention, Mercedes Bresso, très largement réélue la veille à la Présidence de l'*U.E.F.* et acclamée par le Congrès à cette occasion, a exprimé sa satisfaction pour l'intensité des débats et la qualité des documents approuvés. Au-delà des fortes divergences apparues durant le Congrès sur la Résolution politique, elle a tenu à affirmer que les fédéralistes devaient dès à présent s'engager pour un débat approfondi avec les citoyens sur l'avenir de l'Europe et a réaffirmé l'importance d'y associer étroitement les pouvoirs locaux. Elle a enfin souligné que le Congrès de Vienne de 2006 engageait les fédéralistes dans trois directions : 1

/ préparer dès aujourd'hui la 3^{ème} *Convention des citoyens européens* à Berlin en 2007 pendant la Présidence allemande de l'Union, sans négliger le fait de devoir préparer dès aujourd'hui également une importante initiative à tenir à Paris ; 2 / lancer au plus vite la *Campagne de signatures pour une nouvelle Convention européenne et un référendum consultatif européen en 2009* sans négliger de s'insérer dans les débats européens devant se tenir d'ici à la fin de la période de réflexion récemment prolongée par le Conseil européen ; 3 / faire pression sur les leaders européens et plus particulièrement sur ceux semblant disponibles à s'engager concrètement pour l'*unité politique de l'Europe* afin que soit créé un groupe de pays décidés à relancer le processus constituant.

Le congrès a été suivi par une brève réunion du nouveau Comité fédéral, composé des élus directs du Congrès et des délégués des sections nationales pour élire les membres du nouveau Bureau de l'*U.E.F.*

Jean-Francis BILLION

Président de l'UEF Rhône-Alpes, Comité fédéral de l'U.E.F. et Conseil mondial du WFM

Discours d'ouverture, Mercedes BRESSO, Présidente de l'U.E.F.



Mercedes BRESSO et Guido MONTANI
(3^e et 4^e à partir de la droite) à la tribune
de la Convention des citoyens européens de Gènes
3 et 4 décembre 2005

A dater du Congrès de Vienne de l'*U.E.F.*, en 1997, l'engagement stratégique de notre organisation a été la mise en place d'une constitution européenne fédérale. C'est sur cette base que, suite à la grande manifestation fédéraliste de Nice à l'occasion du Conseil européen de décembre 2000, l'*U.E.F.* a participé activement au processus qui a abouti à l'approbation à Rome, le 24 octobre 2004, du Projet de Traité constitutif sur la constitution européenne.

Durant les travaux de la Convention nous avons utilisé toutes les armes démocratiques à notre disposition (pétitions, manifestations, intergroupes fédéralistes du Parlement européen ou de certains parlements nationaux) pour demander que la Convention (pour l'avenir de l'Europe) adopte le texte constitutionnel le plus avancé

possible, en opposition avec les tendances de la Conférence intergouvernementale (CIG) d'affaiblir le texte adopté par la Convention, et, enfin, pour réclamer que soit retenu le principe de la ratification de la Constitution à la majorité.

L'U.E.F. n'a pas occulté les limites « confédérales » du texte de constitution européenne, en particulier dans les domaines de la politique extérieure, de la défense, des finances et de la réforme constitutionnelle. Dans le même temps nous avons relevé des pas en avant importants dans le sens d'une Europe fédérale. C'est pour ces raisons que le mouvement fédéraliste s'est engagé à fond en faveur de sa ratification, en proposant, tout particulièrement, qu'il soit ratifié simultanément dans tous les Etats membres, afin d'éviter que les procédures nationales de ratification séparées (en particulier les référendums) ne soient instrumentalisées dans des luttes de pouvoir nationales.

Face à la crise du processus constituant, causé par les résultats négatifs des référendums dans deux des pays fondateurs, la France et les Pays-Bas, il a été nécessaire d'analyser en profondeur les causes de ces échecs.

D'un côté il a été mis en évidence une profonde désillusion des citoyens européens à l'égard de la construction européenne. Le processus d'intégration, après le grand bouleversement de l'union monétaire, s'est substantiellement arrêté et est apparu incapable d'affronter les problèmes préoccupant les citoyens européens, en particulier :

- la sécurité économique et sociale, en crise par le manque d'un gouvernement européen de l'économie en capacité d'affronter les défis de la mondialisation grâce à des moyens et ressources suffisants ;
- la sécurité intérieure, menacée par le terrorisme et la criminalité, phénomènes transnationaux, par la question de l'intégration des immigrants et de s'opposer à l'immigration clandestine, enfin, par les urgences écologiques et sanitaires ;
- la sécurité internationale, affaiblie par la croissante instabilité du monde et par les difficultés rencontrées suite aux tendances unilatérales des Etats-Unis.

Alors que les citoyens européens (comme le montrent les sondages) veulent davantage, et non pas moins, d'Europe les élites politiques ont été incapables de leur faire percevoir que la constitution européenne comprend des progrès très significatifs vers une Europe plus démocratique et plus efficace.

Dans ce contexte, la procédure de ratification de la constitution pays par pays et avec le goulot de l'unanimité a représenté le nœud du processus constituant. Avec une ratification simultanée les adversaires de l'unification européenne auraient eu moins de possibilité de lier le choix européen aux luttes de pouvoir nationales. En outre, si les citoyens français et hollandais avaient eu la perception que l'Europe aurait continué à avancer sans eux, ils auraient mieux compris la portée de la question posée sans la confondre avec des problèmes nationaux.

Sur la base de cette analyse, quelles sont nos propositions en tant que fédéralistes ?

Notre initiative fondamentale a été la Convention européenne des citoyens. Elle est l'instrument clé pur réunir dans un front en faveur de la Constitution les fédéralistes, les parlementaires, les forces politiques, la société civile et les pouvoirs locaux.

L'U.E.F., avec l'*Intergroupe fédéraliste du Parlement européen*, a en outre donné son appui à l'initiative des Forums interparlementaires, entre le Parlement européen et les parlements nationaux, destinée à promouvoir un large débat sur les questions de l'unification européenne et sur les modalités permettant de dépasser la crise du processus constituant.

Nous avons également utilisé les possibilités offertes par le Plan D de la Commission européenne afin de faire connaître nos revendications.

Quels sont maintenant nos prochains objectifs ?

- En premier lieu, soutenir les ratifications nationales avec l'objectif de maintenir en vie le processus constituant afin de créer les conditions politiques favorables à sa relance en France et en Hollande ainsi que dans tous les pays qui n'ont pas encore ratifié le Traité tout en tenant compte que la Déclaration n° 30, qui y est accolée, fixe au minimum de 20 Etats le seuil au-delà duquel le Conseil européen devra adopter des décisions sur la poursuite du processus.
- Demander, en outre, la convocation d'une nouvelle Convention, votant à la majorité, qui introduise des améliorations à l'actuel texte constitutionnel tout en tenant compte des préoccupations des citoyens européens. Il conviendrait, en particulier, de renforcer le vote à la majorité, d'introduire le principe de la ratification à la majorité et d'éliminer la partie III du texte constitutionnel.
- Obtenir que la ratification de la constitution européenne amendée soit obtenue par un référendum européen consultatif, couplé avec les prochaines élections européennes de 2009. La constitution européenne amendée devrait alors entrer en vigueur, entre les pays l'ayant ratifiée, au cas où elle aurait été approuvée par une majorité des Etats et des peuples ayant participé au référendum.
- Enfin, une condition fondamentale pour que la relance du processus constitutionnel soit un succès, c'est que l'Union européenne se remette en marche avec ceux qui le veulent et qu'elle aille à l'encontre des préoccupations des citoyens. Il est donc nécessaire de relancer avec force les politiques communes, en dépassant les veto nationaux par la méthode des coopérations renforcées (un plan de relance pourrait être financé par des Bons européens -*Union Bonds*, engagement plus fort en faveur de la sécurité intérieure et extérieure).

L'année 2007, est l'année durant laquelle tomberons les célébrations du 100^{ème} anniversaire de la naissance d'Altiero Spinelli, le 60^{ème} anniversaire de la création de l'*U.E.F.* et du *Mouvement fédéraliste mondial (WFM)* (auquel l'*U.E.F.* a adhéré en tant que membre à part entière en 2004) et le 50^{ème} anniversaire du Traité de Rome. Au-delà de ces célébrations, la présence de l'*U.E.F.*, qui est une organisation fédéraliste militante, se manifestera essentiellement dans la mobilisation populaire en faveur de la Constitution européenne fédérale.

L'engagement fondamental qui nous attend, c'est de lancer une nouvelle phase de la Campagne pour une constitution européenne fédérale, au moyen d'une pétition signée par 1.000.000 de citoyens européens. Ce texte comprendrait en priorité la demande d'une nouvelle Convention effectivement constituante et d'un référendum de ratification devant se tenir à l'occasion des élections européennes de 2009 et devant mener à l'adoption de la Constitution entre les Etats et les citoyens qui le voudraient.

Traduit de l'italien par Jean-Francis BILLION

Message de William R. PACE, Directeur exécutif du *World Federalist Movement*

Au nom du *WFM* je veux apporter à l'*U.E.F.* tous nos vœux à l'occasion de votre XXI^{ème} Congrès européen.

Tous ceux qui défendent et se font les avocats de la démocratie constitutionnelle au niveau national, continental et mondial, reconnaissent la contribution historique de l'*U.E.F.* C'est notre vœu le plus cher que l'*U.E.F.* réussisse dans ses aspirations continues à unifier les peuples et les Etats européens sur des bases constitutionnelles plus fortes.

L'économie et la finance ne sont pas les seuls aspects de la mondialisation. Il faut y ajouter quatre piliers supplémentaires : la mondialisation de la démocratie, des droits de l'homme, de la justice et du rôle de la loi. Ces quatre piliers sont également des fondations essentielles de la démocratie internationale. En effet, sans les piliers de la démocratie, les intégrations économiques et financières se déferont et les principes démocratiques sont les premiers à pouvoir corriger les dangers et les impacts négatifs d'une hégémonie de la seule économie en l'absence de toutes règles.

Alors que l'importance et les défis de renforcer la gouvernance démocratique au sein de l'Union européenne sont vitaux, le *WFM* appelle l'*U.E.F.* à continuer de mener avec lui des réflexions sur les relations entre des fédérations régionales ou continentales et une gouvernance démocratique mondiale. Plus particulièrement l'*U.E.F.* et le *WFM* devraient approfondir leur coopération sur le renforcement du système des Nations unies et de profondes réformes en son sein.

Nos deux mouvements, tout en reconnaissant leurs possibilités limitées, doivent être deux des principaux mouvements se faisant l'avocat de la démocratie internationale. Les menaces des superpuissances, la militarisation à outrance, l'unilatéralisme, l'hégémonie, les changements climatiques, le terrorisme, les maladies pandémiques..., c'est-à-dire les menaces à la survie de l'humanité, dépendent de la mise en place de lois démocratiques et contraignantes comme base des relations entre les nations.

Nous souhaitons à l'*U.E.F.* un Congrès positif et nous réjouissons de travailler de concert dans l'avenir.

Traduit de l'anglais par Jean-Francis BILLION

Résolution politique Motion sur le processus constituant européen

Le XXI^{ème} Congrès européen de l'U.E.F., réuni à Vienne, du 30 juin au 2 juillet 2006,

considérant

que le Parlement européen a organisé le premier Forum parlementaire sur l'avenir de l'Europe, à Bruxelles, les 8 et 9 mai, durant lequel la grande majorité des 225 membres de Parlements nationaux et du Parlement européen présents, se sont montrés en faveur de la relance du processus constitutionnel ralenti, sinon interrompu, après les référendums négatifs tenus en France et aux Pays-Bas ;

que le Parlement finlandais a proposé d'organiser un nouveau Forum parlementaire, les 4 et 5 décembre à Bruxelles, introduisant ainsi dans l'agenda européen l'idée que les représentants des citoyens européens, aux niveaux national et européen, ont le droit et le devoir de faire des propositions sur l'avenir de la Constitution européenne ;

que le Conseil européen a accepté de charger la Présidence allemande de la responsabilité de faire une proposition, durant la première moitié de 2007, sur l'avenir de la Constitution, et fixant à 2009 la date de la fin du processus de ratification ;

que la majorité des Etats membres représentant une majorité de citoyens européens a d'ores et déjà ratifié le Traité constitutionnel ;

que, tous les Chefs d'Etat et de gouvernements de l'Union européenne ayant signé le Traité constitutionnel à Rome en 2004, les pays dans lesquels la procédure de ratification n'a pas encore été engagée ont le devoir de la mettre en marche ;

que le Traité constitutionnel avait été prévu afin de donner aux citoyens européens une Europe plus démocratique et plus

efficace ;

estime

que c'est une illusion de penser qu'une Europe plus démocratique et plus efficace pourrait être bâtie sans une Constitution européenne;

demande

au Conseil européen de se mettre d'accord, sous la Présidence allemande, en juin 2007, sur une procédure et un agenda indiquant comment faire avancer le Traité constitutionnel dans tous les Etats membres, y compris la France et les Pays-Bas, où des élections se tiendront en début 2007 ;

au Parlement européen d'affirmer le droit démocratique des représentants des citoyens européens, qui ont déjà participé à l'élaboration du Traité constitutionnel au sein de la Convention européenne, de donner leur accord à chaque amendement du Traité constitutionnel ;

insiste pour

que le Traité constitutionnel résultant soit soumis à un vote européen consultatif (un référendum européen), en même temps que les prochaines élections du Parlement européen en 2009, de façon à permettre un verdict populaire sur les conclusions proposées par les Etats membres et par le Parlement européen ;

que le Traité constitutionnel entre en vigueur s'il est approuvé, dans le vote européen consultatif, par une double majorité des citoyens et des Etats, et la procédure de ratification a été conclue dans une majorité d'Etats membres ;

que les pays ayant voté contre le Traité constitutionnel n'y soient pas liés, mais qu'ils se voient offrir une seconde possibilité de l'approuver ;

réaffirme

que le déficit démocratique de l'Union européenne ne sera pas dépassé tant que le droit de veto au sein du Conseil européen ne sera pas aboli et que le vote à la majorité ne sera pas accepté comme le principe général du Traité constitutionnel ;

que, de toute façon, le Traité constitutionnel devrait offrir la possibilité à un groupe de pays d'abolir le droit de veto entre eux ;

que l'Union européenne a besoin d'un gouvernement démocratique, avec des pouvoirs effectifs mais limités, à la fois en matière de politique de sécurité et de politique économique et budgétaire ;

que, sans un gouvernement européen, l'Union européenne ne pourra pas parler au monde d'une seule voix, afin de bâtir un monde plus sûr et pacifique, de contribuer à dépasser le fossé entre les pays riches et les pays pauvres et de lancer un plan de développement durable pour la planète ;

décide

de confier au prochain Comité fédéral et au prochain Bureau la tâche de rédiger un court texte comprenant les principales lignes stratégiques mises en avant dans cette résolution, afin de démarrer, dès que possible, une nouvelle phase de la campagne pour une Constitution fédérale, basée sur le principe d'un vote européen consultatif en 2009, en alliance avec les organisations de la société civile et avec tous les partis politiques qui soutiennent l'objectif d'une Fédération européenne ;

d'organiser une 3^{ème} Convention des Citoyens européens avant la rencontre des Chefs d'Etat et de gouvernements, à l'occasion du 50^{ème} anniversaire des Traités de Rome, prévu à Berlin, le 25 mars 2007 ;

invite

la JEF, au sein de laquelle l'espoir d'une Europe meilleure et unie est particulièrement vivant, à se joindre à l'U.E.F. dans cette nouvelle phase de la Campagne, afin de se battre de manière plus efficace contre les forces eurosceptiques et nationalistes qui font aujourd'hui obstacle au projet fédéraliste.

Résolution adoptée par 130 mandats, contre 24 et avec 5 abstentions

Traduction du Secrétariat général européen de l'U.E.F.

L'Union européenne en tant que puissance pour la paix

Le XXII^e Congrès de l'UEF, se tenant à Vienne du 30 juin au 2 juillet 2006,

Réaffirmant que la paix est la précondition de la justice sociale et écologique, de la liberté, de la démocratie et des droits de l'homme et qu'elle a permis au Peuple européen de jouir de plus de soixante années de prospérité et de liberté,

saluant le plaidoyer visionnaire de Guy Verhofstadt en faveur de l'établissement des Etats-Unis d'Europe,

considérant l'importance pour l'Union européenne de devenir d'urgence un acteur international crédible capable de bâtir la paix et la sécurité dans son propre environnement en faisant face aux menaces potentielles où et quand elles peuvent surgir, en pleine conformité avec les normes européennes et internationales de respect des droits de l'homme, tout en renforçant l'ordre international, notamment l'Organisation des Nations unies, par une action vigoureuse au travers de structures multinationales efficaces en dépassant ainsi l'ordre mondial unipolaire américain,

prenant en compte les niveaux substantiels de soutien, établis sur une période de dix ans de sondages de l'opinion publique, qui ont montré que plus de 65 % des citoyens de l'Union européenne sont en faveur d'une politique étrangère commune de l'Union européenne et plus de 70 % en faveur d'une politique de sécurité et de défense,

reconnaissant l'évolution de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), en particulier depuis l'adoption de la stratégie européenne de sécurité (SES) par le Conseil européen en décembre 2003, et le fait que l'élargissement de l'approche recommandé par la SES est déjà activement poursuivi mondialement comme il est démontré par la taille des moyens civils, militaires et diplomatiques couramment mis en œuvre par l'Union européenne pour apporter la stabilité à différentes régions du monde, des Balkans occidentaux et du voisinage de l'Europe jusqu'au Moyen-Orient et à l'Asie du Sud-est,

soulignant que toutes les actions entreprises et toutes les mesures prises dans le cadre de la politique européenne commune étrangère et de sécurité doivent être menées en strict conformité avec la loi internationale et dans le respect des principes de la Charte des Nations unies,

insistant sur le besoin d'accroître encore les capacités européennes dans les différents domaines prioritaires de la gestion des crises civiles (police, état de droit, administration civile, contrôle, soutien des bureaux des représentants spéciaux de l'Union européenne) et dans le domaine de la gestion des crises militaires, en particulier la capacité de réponse rapide et la conduite d'opérations européennes autonomes,

rappelant la décision du Conseil européen de Göteborg (juin 2001) de donner la priorité politique la plus haute à l'amélioration de l'efficacité et de la cohérence de l'action extérieure de l'Union européenne dans le domaine de la prévention des conflits et le besoin, dans les Etats membres et dans les institutions de l'Union européenne, d'un niveau plus élevé de conscience et de connaissance concrète des profits à long terme de la prévention des conflits dans les domaines économique, écologique, politique et développemental, en contribuant ainsi à une plus forte cohérence politique entre le commerce extérieur, le développement et les politiques environnementale et de sécurité. A cet égard, une attention particulière doit être prêtée à un juste accès de tous les Etats aux ressources d'énergie et d'eau,

approuvant hautement l'importante contribution de la société civile européenne, notamment des ONG européennes pour la construction de la paix et la prévention des conflits à l'action globale de l'Union européenne dans ce domaine,

regrettant les retards pris dans la mise en place du service européen d'action extérieure, comme prévu dans le projet de Traité établissant une constitution européenne, en raison des problèmes rencontrés dans le processus de ratification,

- **accueille** favorablement les propositions de la Commission européenne sur « L'Europe et le monde », présentées par le Président Barroso au Conseil européen en juin 2006, comme un premier signe d'un rôle plus actif de la Commission dans le domaine de l'action extérieure ;

- **exprime** son inquiétude quant au rôle, dans le domaine de la PESD, du Secrétariat général du Conseil, lequel agit, de plus en plus, comme une Commission-bis, réduisant le rôle de la Présidence et le contrôle politique des Etats membres ;

- **rejette** les propositions présentées par le Haut représentant / Secrétaire général, dans sa lettre au Conseil européen en juin 2006, qui réduiraient davantage le rôle de la Présidence, des Etats membres et de la Commission dans la gestion de crise et placerait la gestion de crise civile sous le contrôle opérationnel militaire ;

- **exhorte** la Commission européenne à faire plein usage de son droit d'initiative dans tous les domaines de l'action extérieure et à entreprendre immédiatement les efforts nécessaires pour augmenter la capacité de l'Union à sauvegarder les intérêts de ses citoyens, contribuer à la construction de la paix et à la résolution des conflits et à parler d'une seule voix dans le monde, en particulier par un seul siège au Conseil de sécurité des Nations unies ;

- **insiste** sur le besoin pour l'Union européenne de développer davantage sa capacité d'agir dans la prévention des conflits violents et de contribuer à la solution des situations de crise,

en soulignant le besoin urgent d'un service européen d'action extérieure pleinement intégré à la Commission européenne et dirigé par un Vice-président de la Commission européenne en tant que Ministre européen des affaires étrangères,

en soutenant toutes les initiatives pour établir les fondations d'un service d'action extérieure et créer un Ministre européen des affaires étrangères dès avant l'entrée en vigueur de la constitution, par exemple, en nommant le Commissaire aux affaires extérieures Haut représentant / Secrétaire général du Conseil à la fin du mandat de l'actuel Haut représentant (approche du « double chapeau »),

en demandant l'établissement d'un « Peace Corps » civil européen, d'une gendarmerie, d'une force de police et de forces armées fédérales européennes -en remplacement, éventuellement, des forces armées nationales- pour renforcer les capacités opérationnelles de la PESD [amendement Liassides/Kaplan : « ...prendre en charge la responsabilité de défendre et protéger les frontières de l'Union européenne »] ;

- **souligne** le rôle important du Parlement européen pour assurer le contrôle démocratique de l'action extérieure au niveau européen et offrir un forum plus ouvert à la discussion de la PESD.

Donne mandat au prochain Comité fédéral et au Bureau exécutif de rechercher, dans la promotion de ces idées, une collaboration étroite avec les organisations compétentes de la société civile, notamment les ONG européennes se consacrant à la construction de la paix et la prévention des conflits.

Résolution votée à une écrasante majorité

Traduction de Jacques CHAUVIN - Président UEF Ile de France

L'Union européenne et le programme nucléaire iranien

Le XXle Congrès de l'UEF, se tenant à Vienne du 30 juin au 2 juillet 2006,

reconnait que la question du programme nucléaire iranien évolue vers une crise extrêmement grave. Afin de trouver une réponse convenable à ce défi, nous devons partir des trois points essentiels qui suivent.

1) Le danger que le gouvernement iranien puisse développer des armes nucléaires représente un grand défi en ce qui concerne la sécurité.

En termes généraux, de nouveaux pas vers la prolifération d'armes de destruction massive (ADM) augmenterait la vraisemblance de leur usage. Beaucoup d'éléments mettent toujours plus en crise le système de dissuasion qui, d'une certaine manière, était utile pour limiter la possibilité de leur emploi : ce sont l'accroissement des chances d'une guerre par erreur, l'absence d'une capacité de seconde frappe par les nouvelles puissances nucléaires, les risques accrus de prolifération des armes nucléaires entre les mains de groupes terroristes.

En ce qui concerne la situation iranienne, si ce pays (qui se caractérise par un régime aux traits théocratiques et autoritaires marqués) développe une capacité nucléaire, il est vraisemblable qu'un effet domino inclue Israël et l'ensemble du Moyen-Orient. Cela entraîne des conséquences négatives au niveau mondial aussi.

2) L'idée de bloquer la marche de l'Iran vers la production d'armes nucléaires par des sanctions économiques ou des interventions militaires est clairement absurde.

Les conséquences en seraient effrayantes en ce qui concerne l'économie (pensons à l'énergie), la stabilité régionale, les menaces terroristes et les risques d'un conflit entre civilisations. D'autre part, le soutien au régime iranien actuel en serait renforcé.

3) Le programme nucléaire iranien (qui est soutenu par une grande partie du peuple) ne dépend pas exclusivement des choix du gouvernement actuel mais aussi de soucis objectifs de sécurité.

Parmi ceux-ci, nous pourrions mentionner : le fait que les actuelles puissances nucléaires ne semblent pas disposées à abandonner leurs armes nucléaires, l'expérience historique de deux invasions (en 1941, par la Grande-Bretagne et l'Union Soviétique et, en 1980, par l'Irak) et celle du coup de 1953 (préparé par la Grande-Bretagne et la CIA qui voulaient mettre fin au gouvernement démocratique de Mossadegh et rétablir Mohammad Reza Pahlavi sur son trône), l'absence chronique de stabilité au Moyen-Orient dont le conflit israélo-palestinien est le centre, la puissance militaire (à la fois conventionnelle et nucléaire) d'Israël et la politique américaine qui vise à contrôler les ressources énergétiques, même en renversant par la force les régimes « inamicaux ».

A la lumière de ces considérations, une réponse valable au défi iranien peut être trouvée dans une stratégie visant à changer la situation dans son ensemble et à introduire des alternatives à la recherche de la sécurité par les armes atomiques.

Considérons-en, à la fois, les conséquences régionales et mondiales.

A l'échelle régionale, un rôle crucial pourrait être joué par une Conférence pour la sécurité et la coopération dans le Moyen-Orient, dont l'ordre du jour inclurait deux questions principales :

- la construction d'un cadre de sécurité centré sur un système régional de développement de la confiance,
- l'établissement d'un système de coopération croissante dans les domaines de l'économie et de la technologie, à l'intérieur duquel mettre fin aux sanctions des Etats-Unis contre l'Iran, établir un large accord économique entre la région et l'Union européenne et des formes d'intégration économique plus profonde au sein de la région.

Dans un tel contexte, seraient réunies des conditions pour :

- la solution du conflit israélo-palestinien (lequel requiert l'existence de deux Etats, conformément aux résolutions des Nations unies de 1947 et 1948) qui doit garantir sécurité et prospérité, l'indemnisation des réfugiés palestiniens, le lancement de la coopération régionale ;
- le contrôle et, ensuite, la réduction des armements sur la base d'une zone moyen-orientale sans armes nucléaires ;
- la stabilisation de l'Irak, qui doit passer du contrôle américain hégémonique à une administration multilatérale fondée sur un rôle fort des Nations unies ;
- la promotion, dans la région, des droits de l'homme et de la démocratie, ce qui peut être accompli dans le cadre d'une pacification régionale et dans le progrès économique et social.

Une conférence pour la stabilisation de la région doit être intégrée, *à l'échelle mondiale*, à une initiative pour l'application correcte du Traité de Non-prolifération (TNP) qui implique l'engagement des puissances nucléaires à « mener de bonne foi des négociations relatives aux mesures convenables pour mettre un terme, dès que possible, à la course aux armements nucléaires et pour désarmer et signer un traité en vue d'un désarmement général et complet sous contrôle international ». Un tel engagement doit être respecté par toutes les puissances nucléaires existantes et comporter la demande à tous les autres Etats d'abandonner tout plan pour le développement, la production et l'acquisition d'armes nucléaires et il devrait conduire à surmonter l'injuste séparation entre les puissances nucléaires et non nucléaires.

Une Organisation des Nations unies renforcée et démocratisée doit donc être dotée de réels pouvoirs de contrôle des technologies nucléaires.

Les orientations esquissées ci-dessus requièrent de surmonter d'énormes obstacles : d'un côté, les forces autoritaires et nationalistes du Moyen-orient et, de l'autre, le rôle hégémonique des Etats-Unis.

L'humanité doit faire face à des défis cruciaux -la prolifération des ADM, la pauvreté, le terrorisme transnational, l'instabilité de plusieurs zones régionales, les préoccupations écologiques- sans parler de tous les problèmes de gouvernement de la mondialisation, défi qui exige la construction d'un monde plus juste et pacifique, fondé sur la mise en place d'une organisation internationale mondiale et d'institutions régionales.

Dans un tel contexte, l'Union européenne, qui prend un intérêt profond à la paix et au progrès en Moyen-Orient, peut jouer un rôle important. Considérons le document Solana, « Une Europe sûre dans un monde meilleur ». Il suggère la vocation de l'Europe (issue d'un processus de pacification) à mener une politique mondiale pour la paix, tandis qu'au Moyen-Orient, le processus de Barcelone et l'initiative UE 3 (France, Grande-Bretagne et Allemagne) sont déjà à l'œuvre.

La politique de l'Union européenne envers Téhéran doit, donc, être partie d'un ensemble plus général qui doit représenter une alternative concrète aux choix américains, telle qu'une initiative pour l'application intégrale du TNP, affirmant sa disposition à renoncer aux armes nucléaires et à les soumettre au contrôle de l'IAEA, pourvu que les puissances nucléaires fassent de même.

Cependant, des propositions ne suffisent pas. L'Union européenne doit être dotée d'une force réelle pour convaincre, à la fois, les Etats moyen-orientaux et les Etats-Unis ; cela veut dire qu'elle doit jouir d'une réelle capacité internationale en se débarrassant du principe de l'unanimité qui entrave la possibilité d'un rôle propre de l'Europe en tant qu'acteur mondial.

Néanmoins, dans le cadre institutionnel présent, quelque chose peut être atteint. La CSP, par exemple, doit être interprétée d'une façon plus communautaire et des coopérations structurées (prévues dans la Constitution) devraient être immédiatement applicables, particulièrement en ce qui concerne le rôle de l'Europe au Moyen-Orient.

Résolution votée à une écrasante majorité.

Traduction de Jacques CHAUVIN – Président UEF Ile de France

COMMUNIQUE DE PRESSE (extraits)

Bruxelles, 8 septembre 2006

SOUTIEN DE L'U.E.F. À LA PARTICIPATION DE L'UNION EUROPEENNE À LA FORCE INTERIMAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN (FINUL)

Déclaration politique de Mercedes BRESSO à l'issue du 23^{ème} Séminaire international de Ventotene

L'U.E.F. aimerait exprimer son soutien à la décision de l'Union européenne de prendre part à la *Force intérimaire des Nations unies au Sud Liban (FINUL)* et croit que cette décision est un premier pas important dans la prise de responsabilité pour la paix au Moyen-orient qui représente un intérêt vital pour l'Europe. Cette intervention ouvre la voix à la perspective de prendre le dessus sur les politiques américaines et israéliennes basées sur l'unilatéralisme et la guerre.

L'U.E.F. soutient qu'une politique de paix au Moyen-orient doit être basée sur un projet régional étendu dont les aspects les plus fondamentaux sont :

- la solution au conflit israélo-palestinien, qui implique la création de

deux États selon les lignes directrices indiquées par les résolutions des Nations unies ;

- la convocation d'une Conférence sur la sécurité et la coopération au Moyen-orient qui doit aussi s'attaquer au problème du désarmement nucléaire dans la région ;

- le lancement d'un processus d'intégration régionale sur la base du modèle européen, commençant avec Israël, la Palestine, le Liban ainsi que la Jordanie, ce qui constitue le pré requis nécessaire au développement des droits de l'homme et de la démocratie dans cette région.

Ce plan sous-tend une implication énorme de l'Union européenne dans la

même logique que le plan Marshall. Les pays de la région devraient recevoir des aides substantielles dans les domaines de la sécurité et de l'économie, moyennant le strict choix pour la paix. Le besoin vital de cet engagement doit pouvoir pousser l'UE à surmonter ses problèmes de coopérations intergouvernementales et à créer les instruments d'une action efficace sur le plan international, ce qui implique l'adoption d'une position commune (« parler d'une seule voix »). Afin d'atteindre un tel objectif, une relance du processus constitutionnel, ayant comme but la création d'une fédération, est nécessaire.

(...)

Note en marge du Congrès de Vienne de l'U.E.F.

Guido MONTANI

Président du *Movimento federalista europeo*, section italienne de l'U.E.F. et du WFM. Membre du Comité fédéral de l'U.E.F. Europe et du Conseil mondial du WFM

Texte traduit de l'Italien par Jean-Luc PREVEL

Au cours du débat politique, au Congrès de l'U.E.F. à Vienne (du 30 juin au 2 juillet 2006, ndt), certains militants ont tenté d'introduire l'idée que, à côté de la stratégie en faveur de la relance du processus constituant européen qui était finalement devenue majoritaire, il existait une seconde ligne stratégique, alternative à la première, tournée vers la création d'une fédération européenne. Ceux qui soutenaient cette seconde ligne d'action ont proposé un amendement qui, s'il était approuvé, aurait dû se traduire dans la demande d'un référendum européen grâce auquel les citoyens auraient dû s'exprimer en faveur ou contre la création d'une fédération européenne. Les délégués au Congrès semblaient donc confrontés à une alternative insidieuse : « référendum européen pour la relance de la Constitution européenne ou référendum pour une fédération européenne ? »

Toutefois, la seconde alternative, maximaliste en apparence, soumise à un examen attentif, s'avère une affirmation naïve, sans perspective politique. Admettons qu'un groupe de gouvernements déterminés à construire la Fédération européenne prenne en considération cette hypothèse. Ils sont conscients que la Fédération représente un contrat politique contraignant pour les citoyens et les gouvernements de l'Union. Et il va de soi qu'un contrat politique d'une telle portée ne peut être conclu sans que les gouvernements s'interrogent sur l'issue du processus politique qu'ils mettent en marche. Peut-on demander aux citoyens européens s'ils sont favorables à la Fédération européenne sans répondre à la question : quelle fédération ? Il ne s'agit pas du tout d'une question de rhétorique. C'est la souveraineté nationale qui est en jeu. Il existe des Etats fédéraux centralisés comme les Etats-Unis, avec un gouvernement fédéral doté de pouvoirs économiques et militaires importants. Il existe des fédérations beaucoup plus décentralisées, comme la Suisse, avec des pouvoirs cantonaux forts. Il existe des fédérations avec des gouvernements présidentiels et d'autres avec des gouvernements parlementaires. En outre, quelles compétences devraient-elles être assignées au gouvernement fédéral ? Par exemple, l'énergie nucléaire devrait-elle rester une compétence nationale ou devenir une compétence européenne ? Il est évident que les gouvernements nationaux qui décideraient de mettre en route un référendum ne pourraient faire moins que discuter, au préalable, ces problèmes entre eux. En définitive, cela équivaut à discuter (ou à faire discuter par une assemblée constituante) d'un projet de constitution européenne qui serait ensuite soumis aux citoyens européens pour approbation. La constitution est l'ossature, la carte d'identité de l'Etat européen.

Cette première observation entraîne une seconde.

Dans le monde actuel, avec la confirmation de la démocratie comme méthode incontournable de gouvernement, il n'est pas pensable de pouvoir construire le pouvoir européen sans passer par une procédure constituante qui implique, plus ou moins ouvertement les représentants des citoyens européens. Max Weber soutenait qu'un Etat consiste dans le monopole de la force physique légitime. Cette définition s'adapte parfaitement à l'Etat typique de l'époque dans laquelle vivait Weber, c'est à dire l'Etat national, monolithe caractérisé par une forte concentration des pouvoirs. Si nous voulons aujourd'hui appliquer la définition de Weber au cas européen, c'est à dire à une situation où il s'agit de construire un Etat fédéral avec différents Etats nationaux (une fédération d'Etats nationaux comme Delors l'a définie) nous devrions dire qu'un Etat supranational consiste en un ensemble de règles (institutions), de valeurs communes (une charte des droits) et de pouvoirs (coordonnés entre les différents niveaux de gouvernement) nécessaires pour faire respecter ces règles et ces valeurs. La constitution « constitue » l'Etat et vice versa, sans constitution, l'Etat ne peut être constitué.

Naturellement, la reconnaissance de ce rapport intime entre Etat et constitution n'implique pas, en fait, que le processus constituant actuel, tel qu'il est en train de se dérouler, aboutisse à la création du type d'Etat espéré par les fédéralistes. En effet un Etat européen avec une quantité significative de défauts et de lacunes est en train de se construire. Il vaut la peine de rappeler le précédent historique de l'unification italienne. Quand, après les guerres victorieuses de l'indépendance, naquit l'Etat unitaire italien, Mazzini prit ses distances et préféra un fier exil plutôt que la subordination à la monarchie de la Maison de Savoie. Les Etats naissent imparfaits et les fédéralistes ne peuvent pas, à eux seuls, décider du rythme et des modalités du processus historique de l'unification politique de l'Europe. Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est exploiter chaque occasion favorable pour orienter le processus de l'intégration européenne vers une issue fédérale. La force des fédéralistes réside dans l'affirmation, qui s'est vérifiée historiquement avec les fédérations existantes, que seule la fédération peut permettre de donner naissance à un système de gouvernement démocratique de l'Europe. Et c'est seulement avec un gouvernement démocratique, que l'Europe peut devenir un acteur capable d'agir dans le monde.

La force politico-culturelle des fédéralistes est souvent sous-évaluée par les fédéralistes eux-mêmes qui risquent de se diviser en factions lorsque la durée de la lutte s'allonge et que les résultats semblent trop limités par rapport aux attentes. C'est ce qui arrive dans tout

mouvement politique quand les avant-gardes doivent faire l'expérience de phases de transition longues et difficiles. Pensons aux deux cents ans d'histoire du socialisme, avec ses nombreux courants et factions, des saint-simoniens à nos jours.

Les fédéralistes ne peuvent éviter le risque de se fractionner, jusqu'à devenir un ensemble de groupuscules, privé de rapports significatifs avec la classe politique, que s'ils acceptent humblement d'être une partie, la plus consciente, d'un processus historique qui voit s'engager de simples citoyens, des intellectuels, des partis, des forces sociales, la société civile et des

gouvernements nationaux. Ils doivent entretenir avec ces forces un dialogue continu, en vivant leurs contradictions et en cherchant avec eux les voies les plus raisonnables pour avancer vers l'unité politique de l'Europe. Le processus constituant n'est ni un fantasme, ni une invention idéologique. C'est une réalité contradictoire. Un parcours tortueux mais nécessaire. C'est la phase historiquement la plus avancée de l'intégration européenne. La Fédération européenne se fera, si elle se fait, au terme d'une lutte victorieuse contre les anti-fédéralistes qui essaient de faire échouer le processus constituant.

Un référendum européen pour la Constitution européenne Quelques arguments en faveur d'un référendum européen

Francesco FERRERO

Article publié par *The Federalist Debate*, Turin, juin 2006.

Article traduit de l'italien par Florent BANFI, *JE-France Paris*, et publié par *Le Taurillon*, webmagazine eurocitoyen créé et animé par les *JE-France*

Avec l'approbation, de la part d'une large majorité de son Comité central, le *Movimento Federalista Europeo*, a lancé une nouvelle campagne que l'on peut résumer par le slogan « Un référendum européen pour une Constitution Européenne ».

Avec cette campagne, le *MFE* demande que la Constitution européenne, éventuellement modifiée¹, soit soumise à l'approbation de tous les citoyens de l'Union européenne (UE), le même jour, si possible en même temps que les élections européennes de 2009. Elle entrerait en vigueur si elle était approuvée par une majorité de citoyens dans une majorité d'Etats. Naturellement la Constitution devrait entrer en vigueur seulement dans les Etats où le OUI aurait été majoritaire, pendant que les autres Etats pourraient la ratifier successivement, et entrer dans un deuxième temps dans la nouvelle union constitutionnelle.

Peu de jours avant l'approbation d'une telle campagne, par une heureuse coïncidence, deux grands intellectuels comme Jürgen Habermas et Ulrich Beck ont relancé cette même idée dans les colonnes des journaux internationaux. La proposition jouit en outre de la faveur de certains hommes politiques européens, parmi lesquels le Président de la République autrichienne Heinz Fischer et le leader de la coalition qui a gagné les élections italiennes Romano Prodi.

Naturellement, cette proposition a suscité et suscite, que ce soit dans notre sein, ou dans d'autres environnements politiques des objections. Cela est normal pour une proposition politique innovante, comme cela a été le cas après les campagnes pour l'élection européenne, la monnaie européenne et la constitution européenne (qui

n'est pas terminée, mais qui trouve dans cette nouvelle campagne une suite idéale). Il nous semble donc important, pour approfondir la discussion, d'essayer de résumer ces objections et de montrer pourquoi nous ne les retenons pas comme convaincantes.

Première objection : un référendum paneuropéen sur la constitution est risqué car les citoyens sont contre l'Europe, comme l'ont montré les votes négatifs français et hollandais

Cet argument continuellement utilisé par les forces anti-européennes après les référendums négatifs du printemps dernier, ne se base sur aucun élément objectif. Il suffit d'additionner les résultats des quatre derniers référendums sur la Constitution (s'étant déroulés, dans l'ordre, en Espagne, France, Hollande et Luxembourg) pour voir qu'en mettant ensemble tous les votes, le OUI a gagné avec 26.662.958 voix contre 22.667.763 voix pour le NON. Et que dire des onze pays où la Constitution a été ratifiée par voie parlementaire ? Et du fait que d'autres pays, comme l'Estonie et la Finlande soient en train de la ratifier ?

Nous croyons que le vote négatif des Français et des Néerlandais a été influencé par des considérations nationales sur un problème exclusivement européen, et qu'est apparu l'espoir, qui s'est révélé actuellement une illusion, de pouvoir contribuer par son NON de négocier un texte meilleur, sans devoir en payer un quelconque prix politique.

Il est intéressant de réfléchir sur le fait que si les citoyens étaient réellement opposés au renforcement de l'intégration européenne, alors cette barrière serait tout simplement infranchissable, car aucun gouvernement ne renoncerait à son propre pouvoir s'il n'y avait pas une pression populaire pour l'appuyer. Le devoir des fédéralistes, depuis l'époque du *Congrès du Peuple européen*, est le suivant : montrer aux gouvernements que les citoyens, du moment qu'on leur explique leurs avantages, sont prêts à suivre le choix européen.

¹ En enlevant la troisième partie par exemple, qui a concentrée la majeure partie des critiques en France, et/ou en intégrant un *protocole social* au texte actuel, qui réponde aux préoccupations des citoyens, comme l'a proposée la Chancelière allemande Angela Merkel.

Deuxième objection : du moment que l'on ne peut exclure un Etat de l'union, la Constitution doit être adoptée à l'unanimité

En premier lieu, il est bon de rappeler que ceux qui proposent le référendum paneuropéen sur la constitution ne veulent exclure aucun Etat. Les Etats où les citoyens rejetteraient la Constitution pourraient toujours négocier avec l'UE un statut d'association privilégié, contenant tous les droits prévus dans les traités actuels, et rentreraient totalement dans un second temps dans la nouvelle *Union constitutionnelle* grâce à un nouveau vote quand leurs citoyens auraient eu le temps de mieux évaluer la situation.

La logique de l'unanimité, récusée par la démocratie, représente en fait son extrême négation. Aujourd'hui 20 millions de NON (exprimés en France et en Hollande) tiennent en otage le destin de 450 millions de citoyens européens, dont une consistante majorité s'est déjà prononcée en faveur de la Constitution.

Avec l'élargissement à 25 Etats membres le principe de l'unanimité, qui était déjà dépassé dans l'Europe à 15 poussant les gouvernements à convoquer une Convention, est devenu complètement inacceptable et risque de paralyser tout le fonctionnement de l'UE, comme l'ont confirmé les récentes négociations sur le budget 2007-2013.

Ce n'est pas un hasard si le *Traité d'Union*, plus connu sous le nom *Projet Spinelli*², prévoyait déjà (en 1984, *ndlr*) à l'article 82 que : « Lorsque le présent Traité aura été ratifié par une majorité d'Etats membres de la Communauté dont la population représentera les 2/3 de la population totale de la Communauté, les gouvernements des Etats membres qui l'auront ratifié se réuniront immédiatement pour décider d'un commun accord la procédure et la date de rentrée en vigueur du présent Traité mais aussi les relations avec les Etats membres qui n'auraient pas encore ratifié ».

Et même dans le droit international, où il existe par ailleurs un degré d'intégration nettement inférieur à celui européen, la conscience qu'aucun texte n'entrerait en vigueur s'il était ratifié à l'unanimité existe si bien que les traités internationaux entrent en vigueur quand un nombre minimum de pays préfixé les ont ratifiés.

Troisième objection : l'intégration européenne ne peut avancer sans la France

Cette observation naît d'une observation nostalgique de l'Europe, liée au mythe des pays fondateurs. Il faut prendre acte que depuis lors, beaucoup d'eau est passée sous les ponts. L'élargissement à 25 d'une part, et bientôt à d'autres Etats qui frappent à la porte de l'Europe, a fait évoluer profondément les équilibres politiques européens et les règles du jeu.

La France, par dessus tout, apparaît aujourd'hui comme un pays profondément en crise, renfermé sur soi, privé d'une quelconque voix sur la politique extérieure mondiale et incapable de réformer sa propre politique économique. Les problèmes dans les banlieues, d'une

part, et les protestations étudiantes contre le CPE, d'autre part, ont montré la préoccupante fragilité de la France. Laisser le dernier mot sur notre destin à la France (où à un quelconque pays) serait équivalent aujourd'hui à un suicide politique collectif. Au contraire, les espoirs de sortie de cette crise identitaire pour la France dépendent de la relance de l'intégration européenne à laquelle la France elle-même aurait tout intérêt à se raccrocher.

Il ne faut pas oublier, du reste, que beaucoup de gens soutenaient qu'il serait impossible de faire l'euro sans la Grande-Bretagne. Les faits nous ont montré le contraire. Il y a ensuite les nombreuses objections juridiques, selon lesquelles le référendum européen serait contraire au droit, soit parce que dans certains pays il est interdit par la Constitution, soit parce que selon les traités en vigueur, elle doit être approuvée à l'unanimité.

Comme élément de départ, il est nécessaire de préciser que sur le plan juridique, ce référendum serait consultatif et non contraignant. Chaque Etat serait ensuite libre de ratifier ou non le texte sur la base des procédures prévues dans sa Constitution. De plus il est clair qu'il s'agirait de mettre en oeuvre une procédure complètement nouvelle, qui par définition ne peut rentrer pleinement dans le droit existant. L'histoire de l'intégration européenne est riche d'exemples de « passages en force » du droit préexistant, dictées par la volonté politique d'aller de l'avant. En décembre 1975, au Conseil européen de Rome, le président de l'époque Aldo Moro obtint une décision en faveur de l'élection directe du Parlement européen malgré l'opposition de la Grande-Bretagne et du Danemark qui se sont successivement adaptés pour ne pas rester isolés. Comme si cela ne suffisait pas, l'élection du Parlement européen se déroule aujourd'hui encore non conformément aux Traités qui prévoient une procédure d'élection uniforme sur tout le territoire européen. Il en advint de même en 1990, quand fut convoquée la *Conférence intergouvernementale sur l'Union économique et monétaire* avec l'opposition de Madame Thatcher.

Il serait parfaitement possible, en présence d'une forte volonté politique, au moins de la part d'un groupe d'Etats, d'organiser officiellement un référendum paneuropéen. Certains Etats pourraient en effet décider de ne pas y participer, mais cela ne réduirait pas la portée de l'initiative.

Il y a enfin, dans la *JEF Europe* et dans une partie du *MFE*, l'idée qu'une carte aussi importante que le référendum européen ne devrait être jouée qu'en présence d'une Constitution plus avancée créant une vraie Fédération européenne.

Selon nous, il n'y a aucune probabilité que l'on élabore une nouvelle Constitution dans un temps raisonnable, si l'actuel projet ne devait jamais voir le jour. Les gouvernements les plus hostiles à une fédération diraient que les citoyens ne veulent pas d'une Constitution européenne et tenteraient de clore le débat pour un certain nombre d'années. Le seul et unique défi qui se pose à nous aujourd'hui, est celui de l'obtention de la ratification de cette Constitution, éventuellement avec les modifications que nous avons dites. Il est important de rappeler que ce texte, bien qu'il ait quelques limites, permet d'importants progrès.

² Approuvé par le Parlement européen le 14 février 1984, 238 voix pour, 31 contre et 43 abstentions.

De plus, le fait que les ratifications aient rencontré des difficultés permettra d'ouvrir prochainement le *match* des amendements. Et si la Constitution était approuvée par le moyen du référendum, qui par définition exclut l'unanimité, alors les amendements eux-mêmes devraient être approuvés et ratifiés avec un système excluant à son tour l'unanimité et il serait possible d'exclure des négociations les Etats les plus hostiles car ces derniers n'auraient pas ratifié la constitution.

Pour conclure, s'il y avait un référendum européen sur ce texte, il y aurait les conditions pour arriver dans quelques années à un texte nettement plus avancé, alors qu'autrement il n'y en aura aucune. Il est probable que les conditions pour faire voter sur un texte meilleur ne se créent jamais. Il serait réellement dommage de gaspiller une occasion historique au nom d'une objection de principe.

Etat du processus de ratification du Traité constitutionnel européen

Avant la reprise de l'activité communautaire en septembre 2006, il peut être utile de résumer l'état du processus de ratification du Traité constitutionnel.

Les 2/3 des Etats membres au moins auront ratifié en 2007.

Aux 15 Etats membres ayant déjà ratifié s'ajouteront en 2007 la Finlande (probablement dès l'automne 2006), la Roumanie et la Bulgarie (si elles rejoignent l'Union européenne comme prévu en 2007) - soit un total de 18 sur 27.

Parmi les 7 Etats qui n'ont pas encore procédé au vote (parlementaire ou référendaire) de ratification, 4 d'entre eux pourraient décider d'y procéder en 2007 (Irlande, Portugal, Suède et Danemark). Les cas des 3 derniers (Pologne, Tchéquie et Royaume-Uni) demeurent incertains.

Le Conseil européen des 15 et 16 juin a confirmé la poursuite du processus.

Le Conseil européen a pris acte de la poursuite du processus de ratification et estimé nécessaire de poursuivre les travaux en prolongeant la période de réflexion jusqu'à la fin du premier semestre 2007. A cette date, le Conseil proposera les mesures qui devront être prises au plus tard au cours du deuxième semestre 2008.

Les présidences finlandaise et allemande du Conseil vont s'engager dans ce processus.

La Finlande s'est engagée à ratifier pendant sa Présidence (2ème semestre 2006) et a commencé des consultations informelles avec les Etats membres et le Conseil afin de présenter des propositions concrètes à la Présidence allemande (1er semestre 2007).

L'Allemagne a confirmé à plusieurs reprises son souhait de voir aboutir le processus de ratification du Traité constitutionnel sans modifier la substance de celui-ci. A l'issue de sa présidence (le 30 juin 2007), elle pourrait donc présenter officiellement au Conseil européen une proposition visant à faire aboutir le processus constitutionnel dans les délais prévus (c'est-à-dire en 2008).

Le Parlement européen soutient le projet initial de Traité constitutionnel et souhaite son entrée en vigueur en 2009.

Par ses deux résolutions des 19 janvier et 14 juin 2006, le Parlement européen a réitéré son soutien au projet initial de Traité constitutionnel, s'est fermement opposé au "détricotage" (*cherry-picking*) du projet et a demandé l'ouverture d'un dialogue spécifique avec les deux Etats dont les référendums négatifs ont freiné le processus de ratification (France et Pays-Bas). Le Parlement européen a demandé qu'une proposition claire de marche à suivre pour l'aboutissement du processus soit adoptée au plus tard en 2007. Le Parlement européen souhaite ainsi que tous les efforts soient accomplis pour que le Traité entre en vigueur en 2009 (année des élections législatives européennes et du renouvellement de la Commission).

Les précédents de Maastricht et de Nice offrent une solution possible.

Parmi les solutions qui permettraient l'aboutissement du processus, celles offertes par les deux précédents de Maastricht et de Nice peuvent apparaître comme les plus simples et les plus sûres :

- adoption de clauses particulières pour tenir compte des difficultés de ratification de certains Etats membres,
- adoption d'un protocole prévoyant la révision ultérieure de certaines dispositions du Traité constitutionnel.

Le gouvernement allemand a à plusieurs reprises suggéré une solution de ce type - ainsi que le Président de la commission institutionnelle du Parlement européen.

L'opinion publique européenne demeure favorable à un Traité constitutionnel.

Les sondages européens montrent un maintien (voire une progression dans certains Etats membres) du soutien de l'opinion publique au processus constitutionnel, y compris dans les deux Etats membres où le vote référendaire a été négatif (France et Pays-Bas).

Jean-Guy GIRAUD

Directeur du Bureau du Parlement européen à Paris

Ce texte est une *Note aux Amis de la constitution* comme celles que nous avons déjà publiées dans le passé.

M. GIRAUD ne saurait être engagé par les positions de *Fédéchoses-pour le fédéralisme*



Les éléphants d'ATTAC, ont trompé vraiment énormément... !

Les fédéralistes doivent ils se réjouir de la crise profonde dans laquelle se débat ATTAC depuis quelques mois et qui vient d'aboutir à la démission de Jacques Nikonoff de sa présidence. Peut-être, si l'on se remémore la position de cette association, du moins de ses dirigeants qui, faisant feu de tout bois et ne reculant parfois devant l'emploi d'aucun mensonge ou approximations, arrivèrent à entraîner l'immense majorité de leurs adhérents et de leurs sympathisants dans une condamnation sans partage de la Constitution européenne au printemps 2005. Seule une minorité d'entre eux et de leurs sympathisants, plus particulièrement dans la région lyonnaise, osèrent alors se démarquer et organiser bien tardivement et timidement une controffensive dans un Comité « Attac pour le OUI » dont notre revue publia alors la prise de position.

Mais, pour autant, ceux des fédéralistes qui ont depuis des années dialogué et participé à de nombreuses réunions avec des militants d'ATTAC, ou d'autres associations ou individualités ayant prôné un illusoire « non de gauche », ne doivent pas rougir de leur engagement ni renoncer à participer à des forums tels que les *Forums sociaux européens* ou *mondiaux*. Au contraire, c'est avec ceux qui continuent à dénoncer et à refuser une mondialisation exclusivement « libérale », au sens purement économique du mot, que les fédéralistes, et notre revue en particulier, doivent continuer à poursuivre obstinément un dialogue, parfois ingrat, afin de les convaincre que seul le combat pour la création d'institutions politiques supranationales démocratiques, et donc fédérales, pourra permettre de bâtir progressivement un « autre monde » plus juste.

Nous laissons, ici, à d'autres, Jean QUATREMER, de *Libération*, et Philippe VAL, de *Charlie Hebdo* (conférencier à la 1^{ère} Université d'automne des fédéralistes de Rhône-Alpes en novembre dernier) la tâche de dénoncer les magouilles dont se seraient rendus coupables certains des plus haut responsables d'Attac, qui, non contents d'avoir torpillé la démocratie européenne en herbe sur la voie de laquelle le projet (imparfait) de Constitution européenne constituait une étape importante, non contents d'avoir plongé le processus d'intégration européenne dans l'une des pires crises de son existence, n'ont pas hésité non plus à torpiller l'organisation militante dont ils avaient la charge et d'assassiner les idéaux dont ils ne cessaient de se réclamer.

Chapeau bas, donc, Messieurs tristes sires Nikonoff et Cassen (entre autres), qui venez toute honte bue de redonner toute son acuité au dicton populaire « Fais ce que je dis, pas ce que je fais ! »

Auriculus

Coulisse de Bruxelles, Union européenne

Jean QUATREMER

Texte publié par l'auteur, journaliste à *Libération*,
sur son *blog* le 5 septembre 2006

« La direction d'Attac c'est-à-dire Jacques Nikonoff et Bernard Cassen, qui dirige par ailleurs le Monde diplomatique, a organisé une fraude électorale massive pour se maintenir au pouvoir de l'organisation antimondialisation³, comme au bon vieux temps des banlieues rouges lorsque le PC bourrait les urnes à tout va. Le rapport de l'économiste René Passet a, en effet, conclu à l'existence de « fraudes » et de « manipulations » lors de l'élection de la direction en juin qui a vu une nouvelle fois Nikonoff et ses amis triompher. Cette association « d'éducation populaire », qui se veut la référence morale de la gauche, est ainsi prise la main dans le sac à magouilles, à l'image de ce capitalisme qu'elle dénonce sans cesse. Quel exemple, quelle leçon pour le peuple qu'on entendait éduquer pour un monde meilleur ! Mais est-ce si étonnant de montrer un tel mépris de la démocratie lorsque l'on sait en quelle estime les dirigeants d'Attac tiennent le régime castriste ou celui d'Hugo Chavez ? L'affaire révélée durant le mois d'août, est loin d'être terminée puisque ceux qui ont bénéficié de la fraude ont réussi à se maintenir au sein de la « direction provisoire » de l'organisation jusqu'à l'organisation de nouvelles élections.

Pourquoi en parler sur ce blog ? Parce que personne ne peut oublier la campagne référendaire sur le projet de Constitution européenne au cours de laquelle Nikonoff et ses amis se sont livrés à une campagne mensongère, sectaire, nationaliste et parfois xénophobe (voir les affiches que j'ai déjà publié sur ce blog) contre ce texte, bien loin des principes qu'ils professent, mais aussi contre la construction communautaire en général accusée d'être le fourrier de « l'hyper-libéralisme » américain quand ce n'était pas de mettre en péril la démocratie, excusez du peu. L'argumentaire d'Attac, soigneusement préparé et inlassablement répété, a fini par convaincre une majorité des sympathisants socialistes qui a opté pour le « non » (...) »

³ Attac n'aime pas ce mot : mais je n'ai toujours pas compris quelle « autre » mondialisation elle souhaite. En attendant, il n'y a aucune raison d'accepter sa « novlangue ».



Les élections à ATTAC...

Philippe VAL

Édité de *Charlie Hebdo*, 30 août 2006

« ... Les récentes élections à ATTAC pour désigner les nouveaux dirigeants illustrent merveilleusement les pratiques des modérés quant ils veulent éliminer les

radicaux. Se sont opposés les partisans de Jacques Nikonoff et ceux de Susan George. La ligne souverainiste de Jacques Nikonoff et de ses amis, qui, de toute façon, tiennent la boutique depuis le début, a triomphé. Le problème, c'est qu'une expertise révèle que cette élection a été « entachée d'anomalies ». En gros, les stalinien ont bourré les urnes pour niquer les socio-démocrates, certes un peu mous dans leur radicalité, mais tout de même plus fermes sur les principes démocratiques que les gardiens de goulag modérés. Dans un monde qui coexiste avec un autre monde possible, la providence joue un rôle important, mais il faut l'aider. Dans le monde réel, il n'y a pas de providence, mais une éternelle reconfiguration d'un univers dénué de sens.

Au fond, ils savent bien qu'un autre monde n'est pas possible, mais le succès de leur boutique tient à la croyance qu'il existe. Ils ont gardé le pire du christianisme -la foi qui censure la vérité- et le pire du marxisme -tout sacrifier du présent, justice, honnêteté, respect des autres, sur l'autel des lendemains dans un autre monde dont l'harmonie sera garantie par un dictateur gentil. Cela ne cadre pas avec la réalité ? Qu'à cela ne tienne. Il suffit de truquer les élections pour que, de nouveau, un autre monde soit possible. Et ils ne sont que dirigeants d'une association dont le but est l'éducation populaire ! S'ils étaient au pouvoir, je vous laisse rêver à la gueule qu'auraient les élections législatives, et deviner le confort du cachot dans lequel croupiraient ceux qui en contesteraient la sincérité ».

La Chine, le Mercosur et un absent : l'Europe

Les événements dramatiques qui ont bouleversé l'Argentine au cours des années 2001-2002 ont créé de profondes fractures au sein des pays membres du Mercosur⁴. L'effondrement financier de l'Argentine avait poussé le Brésil à entreprendre une série de mesures de rétorsion à l'encontre de son voisin. Il y eut ainsi toutes sortes de disputes entre les quatre pays membres du Mercosur sur les droits de douane avec blocages réciproques de fourniture de matières premières et de biens de première nécessité, dans une tentative désespérée de sauvegarder leurs économies respectives. Une crise politique entre le Brésil et l'Argentine allait suivre ces rétorsions, avec pour résultat que le lent processus d'intégration semblait définitivement arrêté. En outre, la succession en quelques mois de trois présidents en Argentine n'avait certainement pas aidé le pays à sortir de la crise et à le rapprocher de ses partenaires du Mercosur.

Enfin, l'élection du Président Kirchner et son choix d'abandonner le change fixe peso-dollar (qui avait entraîné la dollarisation du pays dans les années 90) a eu

pour effet de favoriser un rapprochement entre les deux colosses de l'Amérique du Sud, les vrais moteurs de la politique et de l'économie du sous-continent et en particulier de la zone du Mercosur.

La relance de l'économie argentine, après une âpre négociation avec le Fonds monétaire international (FMI) qui, au départ, n'avait pas apprécié le processus de dé-dollarisation, et le retour à une plus grande stabilité monétaire, comme pour le Brésil, se situe cependant dans le cadre d'un contexte plus vaste impliquant les Etats-Unis et un nouveau protagoniste dans la région : la Chine.

L'attaque terroriste contre les Etats-Unis, en septembre 2001, a conduit la super-puissance à accorder une moindre attention politique à son continent, traditionnellement considéré comme son « arrière-cour », favorisant ainsi, d'une part, l'émergence de nouveaux protagonistes au niveau continental (Chavez au Venezuela et Lula au Brésil) et laissant, d'autre part, la voie libre à une politique économique et financière chinoise bien plus agressive.

L'une des conséquences du choix des Etats-Unis de concentrer leur attention sur la région du Moyen-Orient en réduisant leur pression sur les pays latins voisins s'est manifestée avec l'insuccès du Président Bush au sommet des chefs d'Etat du continent américain de Buenos Aires

⁴ Créé en 1991 grâce à un accord entre l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, avec pour objectif l'intégration économique et politique des pays membres.

de novembre 2005. Durant ce sommet, le Président américain a tenté avec peu d'enthousiasme mais inutilement de repenser le projet de l'*ALCA* (*Area de libre comercio de las Américas*, zone de libre échange lancée dans les années 90 par Bush père), rencontrant ainsi l'opposition claire du Brésil et du Venezuela et une indifférence substantielle des autres pays, à la seule exception du Mexique dont le Président Fox (ex président de *Coca-Cola de Mexico*) avait été accusé par Chavez et Lula de s'être vendu aux Etats-Unis -accusation déjà soutenue à l'époque de l'adhésion du Mexique à l'*ALENA*, projet de libre-échange le liant aux Etats-Unis et au Canada⁵. En riposte à cette attaque, les Etats-Unis ont décidé de contester la candidature du Venezuela à un siège au Conseil de sécurité de l'ONU, considérant le Président Chavez comme un obstacle à la « coopération internationale »⁶.

Avec la mise de côté du projet *ALCA*, il manque en fait aux Etats-Unis, une stratégie concernant le continent dans son ensemble, comme l'illustrent leurs tentatives de passer des accords bilatéraux avec certains pays (par exemple le Chili et la Colombie). Même les pressions que les Etats-Unis ont toujours exercées dans cette région par le biais du *FMI* ne semblent plus efficaces au point que le Brésil et l'Argentine, après avoir repoussé les plans de remboursement proposés par le Fonds, ont décidé tout simplement d'anticiper le paiement de leur dette.

De telles décisions sont dues pour une part à une reprise de leurs économies, mais aussi à des aides économiques et financières substantielles de la Chine. Le gouvernement chinois a, en fait, le projet d'investir plus de 100 milliards de dollars en Amérique latine durant la décennie 2005-2015⁷. Si l'on pense que le Plan Marshall a amené les Etats-Unis à allouer à l'Europe, en quatre ans, 12,5 milliards de dollars, même si l'on prend en compte la dépréciation, on peut se faire une idée de l'importance de l'investissement chinois.

On connaît désormais la forte demande d'énergie de la part de la Chine pour soutenir sa production industrielle. On ne s'étonne donc pas des investissements chinois en Equateur, dans le secteur pétrolier⁸. La Chine a cependant aussi en projet des investissements dans l'industrie minière et dans des secteurs stratégiques tels que les systèmes satellitaires et les installations nucléaires, en particulier au Brésil. Au cours de l'année

2006, elle aura investi au Brésil, dans le secteur satellitaire 89 millions de dollars⁹ ; il s'y construira en outre une nouvelle centrale nucléaire à technologie chinoise, tandis que le pays asiatique importera de l'uranium dont le Brésil dispose en abondance.

Le fait que Panama, pays traditionnellement proaméricain, considéré depuis toujours comme un satellite des Etats-Unis et premier pays à avoir introduit la dollarisation, voie aujourd'hui la Chine comme premier pays financeur du projet d'élargissement du canal, avec une subvention de 6 milliards de dollars, démontre que quelque chose a changé en Amérique latine. En outre, c'est la société chinoise *Hutchison Whampoa* qui gère aujourd'hui le trafic du détroit, à travers lequel transite 5 % du trafic maritime mondial avec des péages qui atteignent 200.000 dollars¹⁰.

Ces aides financières de la Chine auront-elles des effets à court ou moyen terme, y compris dans le domaine politique ? Il semblerait que oui si l'on considère l'issue calamiteuse enregistrée par le projet *ALCA*. Certains pays latino-américains sont aujourd'hui fiers de se distancier de la politique des Etats-Unis, allant jusqu'à la ridiculiser comme a l'habitude de le faire le président Chavez du Venezuela ou, plus récemment, le nouveau président bolivien, Ugo Morales, dont le premier acte après son élection, en décembre 2005, a consisté à rendre visite au président cubain Fidel Castro.

Cet esprit d'autonomie retrouvé, qui se manifeste en Amérique latine, a favorisé courant 2005 un rapprochement entre le Brésil et l'Argentine qui ont ainsi repris le dialogue pour favoriser la relance du *Mercosur*, même si de nombreuses divergences persistent encore.

En fait, bien que le président brésilien Lula ait ouvertement manifesté la volonté de favoriser un projet d'intégration politique, monétaire et institutionnel, pas seulement du *Mercosur* mais aussi du sous-continent dans son ensemble, comme il l'a déclaré à Cuzco, à l'occasion du sommet des pays latino-américains¹¹, le Président argentin Kirchner (soutenu en cela par l'Uruguay et le Paraguay) a fait preuve d'une grande prudence. La crainte d'une intégration plus étroite avec le Brésil suscite en fait des peurs qui ne sont pas seulement liées aux dimensions et au « poids » politique que cette nation pèse au sein du sous-continent. L'Argentine, en lien avec l'Uruguay, a ainsi décidé de ne pas participer au sommet de Cuzco, ayant su par avance que Lula devait avancer la proposition d'une monnaie unique pour tout le continent, sans avoir parlé de cette initiative avec les autres membres du *Mercosur*. Il faut rappeler que déjà, en 1997, la Banque centrale du Brésil avait étudié l'hypothèse d'une monnaie unique pour le *Mercosur* d'ici à 2012, rejetée à l'époque par le Président argentin Menem qui voyait dans le dollar la monnaie unique de la région¹².

⁵ L'Accord de libre échange nord-américain (*North American Free Trade Agreement -NAFTA*), est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

⁶ Agence *Ansalatina*, 16 février 2006. Cette position, soutenue par l'ambassadeur américain à l'ONU John Bolton s'insère dans un jugement plus général du gouvernement américain considérant le Venezuela comme nation « amie des pays voyous », particulièrement depuis l'accord commercial signé avec l'Iran.

⁷ *Clarín*, Buenos Aires, 13 novembre 2004. On lira en outre dans *Foreign Affairs*, n° 1/2006, l'article « *Is Washington losing Latin America ?* »

⁸ *Corriere della Sera*, Milan, 8 janvier 2006 ; *Il Sole 24 Ore*, Milan, 15 janvier 2006 ; *La Repubblica*, Rome, 18 février 2006.

⁹ *Jornal do Brasil*, Sao Paulo, 13 novembre 2004.

¹⁰ *Ventiquattro magazine*, Milan, novembre 2005.

¹¹ *El Comercio*, Lima, 9 décembre 2004.

¹² On lira *Il Federalista*, XXXIII (2001), S. Spoltore, « Il processo de dollarizzazione in América Latina e la

Il est par la suite apparu récemment au sein du *Mercosur* une alliance particulière Argentine, Uruguay et Paraguay, pour faire front à la proposition brésilienne de créer un parlement du *Mercosur* avec une répartition des sièges sur la base de la population de chaque pays. Une telle répartition favoriserait nettement le Brésil, de loin le pays le plus peuplé de la région (plus de 180 millions d'habitants contre environ 40 pour l'Argentine, 6 pour le Paraguay et 3 pour l'Uruguay).

Au récent sommet de Montevideo (décembre 2005) aucun accord n'a été obtenu sur cette question particulière, la discussion ayant été renvoyée à une commission technique mixte qui devra formuler des propositions qu'un sommet des chefs d'Etat devra approuver. Dans tous les cas, la date d'installation du futur parlement a été renvoyée à 2011 alors que les hypothèses initiales avaient prévu une mise en place courant 2006¹³.

Ces retards ne faciliteront pas le processus d'intégration régionale qui rencontre aussi des obstacles liés à l'ingérence des Etats-Unis : à l'occasion d'un récent sommet Argentine-Brésil, le problème a été soulevé de la possibilité d'un accord bilatéral proposé par les Etats-Unis à l'Uruguay, tentative pour créer des tensions et des divisions au sein du *Mercosur*¹⁴.

A cela il faut ajouter le fait que le *Mercosur*, 15 ans après sa naissance, connaîtra son premier élargissement au moment où le Venezuela deviendra effectivement pays membre en 2007¹⁵. Le Chili et la Bolivie restent aujourd'hui encore pays associés mais ils donnent au *Mercosur* une impulsion économique supplémentaire vers le Pacifique au détriment des échanges commerciaux vers l'Atlantique qui ont historiquement privilégié l'Europe.

Dans ce moment de faiblesse de la politique extérieure des Etats-Unis sur leur propre continent, les Européens ont évidemment préféré « fuir », abandonnant d'importantes possibilités d'investissement dans des secteurs stratégiques. L'Espagne, l'Italie et la France ont, par exemple, abandonné toute activité dans les secteurs miniers (Bolivie, Equateur), de la mécanique et des télécommunications (Argentine, Brésil, Chili)¹⁶. Durant les seules deux années 2000-2001, l'Italie, l'Espagne et

l'Allemagne ont réduit leurs investissements d'un montant de 118 milliards de dollars¹⁷. Les investissements européens se sont préférentiellement tournés vers les pays de l'est européen, dans des secteurs pas forcément stratégiques, pour privilégier des productions à moindre coût de main-d'œuvre, comme par exemple dans le secteur de la mécanique¹⁸. Il s'agit d'une démonstration supplémentaire de la faible propension de l'Europe à investir dans la recherche et le développement : ce choix l'affaiblit pourtant aussi bien à l'interne qu'au niveau international. C'est aussi en raison de la faiblesse et de l'absence de l'Union européenne que la Chine a pu s'assurer aujourd'hui un marché aux grandes potentialités et on peut facilement présager qu'au delà des avantages économiques, dans un futur proche, elle en tirera aussi des avantages dans le domaine politique qui déplaceront par la suite l'axe économique-politique du monde vers la région du Pacifique et qui finiront par affaiblir le rôle d'une Europe toujours plus absente des scénarios géo-politiques.

L'activisme économique et commercial chinois en Amérique latine, par ailleurs entrain de se manifester aussi en Afrique¹⁹, devrait amener l'Union européenne à réfléchir sérieusement sur sa marginalisation dans le contexte international. Par le passé, dans les moments de crise, l'Europe a su trouver la force de rebondir, mais aujourd'hui elle apparaît comme frappée de stupeur et n'arrive pas à réagir à un déclin évident au cours d'une seule décennie et qui semble irréversible.

Il faut donc un choix politique radical, au moins de la part d'un noyau de pays qui sache rompre avec les retards et les hésitations et changer de cap en dépassant leur division paralysante. Le facteur temps devient essentiel tant le processus de décadence que vit l'Europe s'accélère. Si un acte de rupture avec le gradualisme politique qui caractérise le processus d'intégration européenne n'intervient pas, l'Union européenne risque de vivre la même crise qu'a connue la République de Venise au lendemain de la découverte de l'Amérique : d'abord la marginalisation, puis l'effondrement.

Stefano SPOLTRE

Militant du MFE italien – Lombardie. Article extrait de *Il Federalista*, Pavie, 2006, N° 1, pp. 50-55

Traduction de l'italien par Jean-Luc PREVEL

crisi del Mercosur», pp.130-140, et, *L'Espresso*, Rome, 29 mai 1997.

¹³ *El Pais*, Montevideo, 9 décembre 2005.

¹⁴ Agence *Ansalatina*, Brasilia, 16 janvier 2006. Il faut noter que, depuis 2001 et jusqu'à aujourd'hui, les Présidents Kirchner pour l'Argentine et Lula pour le Brésil ont pris l'habitude de se rencontrer, d'une manière bilatérale, à un rythme semestriel, pour aborder les thèmes politiques les plus significatifs, même si, comme nous l'avons vu, ils ne manquent pas d'avoir des divergences. Ce type de rencontres fait penser aux rencontres bilatérales franco-allemandes.

¹⁵ Agence *Granma Internacional*, La Havane, 12 décembre 2005.

¹⁶ *Il Sole 24 Ore*, Milan, 17 janvier 2006, et, *Avvenire*, Milan, 21 janvier 2006.

¹⁷ *Limes*, n° 4, 2003, p.61. Pour préciser, ils sont passés, pour les investissements, de 293 à 175 milliards de dollars. Dans le même temps, le Japon a, au contraire, augmenté de 6 milliards de dollars ses investissements dans la région ; il s'agit d'un autre signal sur la manière dont les flux des échanges commerciaux se déplacent toujours plus vers la région du Pacifique.

¹⁸ *tutto.ilsole24ore.com*, 20 février 2006 ; *Liberazione*, Rome, 13 juillet 2004 et *Alternativa europea*, Pavie, n° 15, janvier 2006.

¹⁹ *Financial Times*, Londres, 22 février 2006.



Le journal des lecteurs

Le mouvement *Democracia Global* (Argentine – Uruguay) et le « Dialogue du Río de la Plata »

Traduit de l'Espagnol par A. et F. SAMPERE VOLTA (UEF Rhône-Alpes)

Democracia Global (Mouvement pour l'Union sud-américaine et le Parlement mondial) adhère et encourage à adhérer à l'initiative du *Dialogue du Río de la Plata* qui propose la réouverture immédiate du dialogue entre les gouvernements argentin et uruguayen en faveur d'une solution rapide, pacifique et amiable de la controverse sur les « corbeilles à papier ».

Democracia Global souhaite aussi faire remarquer que l'origine de ce conflit dénué de sens, c'est l'énorme déficit démocratique et institutionnel existant au-delà des Etats-nations non seulement dans le monde mais dans la région, en l'occurrence : l'inexistence d'un Parlement sud-américain en mesure d'établir une législation de l'environnement commune et d'une Cour de justice sud-américaine en mesure de plaider dans les accords entre les pays du sous-continent.

Nous, les *Citoyens sud-américains*, avons davantage besoin de gouvernants qui rendent effective notre volonté de paix et d'intégration ainsi que d'institutions continentales démocratiques qui défendent nos droits, dans les nombreux cas où ils sont ignorés ou méprisés par nos gouvernants, que de déclarations a posteriori en faveur de la *Patria Grande*.

C'est pour cela que *Democracia Global* se prononce pour :

1. une résolution amiable des différents argentino-uruguayens conciliant la sauvegarde rationnelle de l'écosystème et les besoins du développement économique de la région ;
2. la création d'une Agence régionale permanente pour l'environnement, composée par les gouvernements et les parlements, dont les membres consultatifs seraient des municipalités, des organisations non gouvernementales, des associations citoyennes et des syndicats concernés ;
3. l'élaboration d'une législation commune pour la réglementation de l'impact sur l'environnement de toutes les « corbeilles à papier » installées dans le Bassin de La Plata, du Parana et de l'Uruguay ;
4. la création d'un Parlement sud-américain qui conférerait un caractère démocratique à la *Confédération sud-américaine de nations* proclamée en décembre 2004, à Cusco (Pérou) ;
5. la prévention de nouveaux conflits tels que celui-ci grâce à l'élaboration et à la sanction par le biais de l'Agence permanente pour l'environnement et du Parlement sud-américain, d'une législation de l'environnement abordant les problèmes les plus urgents, allant du démantèlement irrationnel des forêts continentales jusqu'à la pollution de l'air et de l'eau dans beaucoup de grandes métropoles de la région.

Adhèrent à cette Déclaration, à titre individuel et par le biais du *Mouvement pour l'Union sud-américaine et le Parlement mondial* : Juan José SEBRELI, Isay KLASSE, Juan Carlos BALDUZZI, Fernando A. IGLESIAS, Alvaro ZICARELLI, Carlos Grau BAENA, Pedro PASTURENZI et Lucas BRITAPAJA.

Dialogue du Río de la Plata

- Ceux qui d'entre nous ont signé ces documents, citoyens argentins et uruguayens amoureux des deux pays et de leurs rapports de fraternité historique, exhortons les gouvernements de l'Argentine et de l'Uruguay à une reprise immédiate du dialogue afin de surmonter les problèmes bilatéraux actuels ;
- nous croyons que toute différence entre l'Argentine et l'Uruguay peut être facilement résolue grâce à une vaste négociation généreuse et respectueuse entre les deux nations. Nous sommes convaincus que cet objectif peut être atteint en laissant simplement de côté les intérêts mesquins et les fausses convictions nationalistes, qui n'ont servi dans l'histoire qu'à diviser les pays et leurs sociétés ;
- nous nous montrons extrêmement préoccupés par la montée des tensions entre nos deux gouvernements, perçue ces derniers temps, bien que nous sachions qu'une telle crispation n'implique pas encore les sociétés des deux pays ;
- nous croyons exprimer le sentiment majoritaire des Argentins et des Uruguayens lorsque nous proposons le dialogue à la place de l'intolérance et la négociation à la place de la confrontation ;
- deux cents ans d'histoire commune méritent une attitude cohérente de la part des deux gouvernements confrontés au défi de cette histoire et de leurs sociétés ;
- la démocratie c'est le dialogue et le consensus, malgré un contexte de différents ;
- la démocratie est une conquête qui a requis tant de sang et tant de vies dans cette partie du monde, qu'elle attend également l'hommage que lui doivent des gouvernements démocratiquement élus.

Fernando A. IGLESIAS
Universidad de Lomas de Zamora
fernandoi@ciudad.com.ar

Vers des Etats-Unis d'Afrique ? *Quid des Etats-Unis d'Afrique ? Quid de leurs relations avec l'Europe ?*

Ronan BLAISE

Jeunes Européens - France

Réacteur en chef du web magazine eurocitoyen *Le Taurillon* qui a publié récemment cet article, et avec lequel *Fédéchoses* échange dorénavant régulièrement des articles

L'Afrique est aujourd'hui un ensemble complexe d'une cinquantaine d'Etats -souvent "multinationaux" au sens européen du terme- qui se sont néanmoins souvent construits sur le modèle post-colonial de l'Etat-nation colonisateur.

L'Afrique : un continent où on recense aujourd'hui près de 1.500 langues différentes mais dont certaines d'entre elles ne sont parlées que de façon restreinte et très localisée²⁰.

Un continent où la notion de "peuple" doit donc être maniée avec prudence. Et ce, plus que partout ailleurs peut-être.

Et il en va de même du terme de "nation", concept politique spécifique d'origine européenne et d'"importation" récente²¹.

²⁰ Cf., *Atlas des Peuples d'Afrique*, : un ouvrage de Jean Sellier, Paris, 2003, Editions *La Découverte* ; 210 pages, ici pages 7 et 9.

²¹ Pour illustrer la diversité ethnique du peuplement africain, prenons quatre exemples d'Etats africains résolument multi-ethniques : *Congo-Kinshasa*, pays d'Afrique centrale de plus de 50 millions d'habitants et de 2.5 millions de km dont 80 % de la population appartient aux peuples bantous, aux langues kikongo, lingala, kiswahili et tsiluba (les 20 % restant appartenant aux ethnies oubanguiennes et nilo-sahariennes) et dont 18 % sont les Lubas du sud-est de l'Etat, 15 % sont les Kongos de l'ouest du pays et 13 % sont les Mongo du bassin du fleuve Congo (Cf. *opus cit.*, page 168) ; l'*Ethiopie*, pays d'Afrique orientale d'environ de 70 millions d'habitants et 1,1 millions de km dont 40 % d'Oromos, 30 % d'Amharas et Tigréens, 10 % de Somalis et Afars (de langues sémitiques et couchitiques) et près de 20 % de populations nilo-sahariennes diverses (Cf. *opus cit.*, pages 59 et 60) ; le *Nigeria*, pays d'Afrique tropicale d'environ 125 millions d'habitants répartis sur environ 1 million de km et dans plus de 250 groupes ethniques, dont 33 % de Peuls et Haoussas (dans le nord), plus de 20 % de Yoroubas (sud-ouest), un peu moins de 20 % d'Ibos (sud-est) et 27 % de peuples "autres" divers (Cf. *opus cit.*, page 135). Sans même parler de la *République d'Afrique du sud*, pays du sud du continent d'environ 45 millions d'habitants répartis sur plus d'1,2 millions de km et comptant plus de 75 % de noirs (dont les plus nombreux sont les Zoulous du Natal, les Xhosa du Cap, les Ndebele, les Sotho, les Swazi, et les Tswana), environ 15 % de blancs (essentiellement anglo-néerlandais voire Huguenots français) et un peu moins de 10 % d'immigrés venus

Depuis 1963, il existe une organisation régionale chargée d'organiser la coopération inter-étatique sur le continent africain. Laquelle regroupe aujourd'hui la quasi totalité des cinquante-quatre Etats du continent (à l'exception du Maroc, pour des raisons politiques).

Initialement dénommée *OUA* (*Organisation de l'Unité Africaine*), cette organisation internationale a récemment décidé -juillet 2002- de changer de nom ainsi que ses structures : devenant ainsi l'*Union Africaine* (*UA*) et proclamant sa volonté de renforcer ses institutions sur le modèle de l'Union européenne²².

Dans quelle mesure l'existence de cette *Union africaine* peut-elle rendre possible la mise en place d'une future fédération africaine ? Et quelles seront ses relations avec l'Union européenne ?

Quand le président du Sénégal se prononce pour la mise en place de futurs « Etats Unis d'Afrique »

A l'occasion d'une Conférence récemment réunie à Bruxelles (dans l'enceinte du Parlement européen), en novembre dernier²³ le Président sénégalais Abdoulaye Wade, alors invité, a pris position pour de futurs « Etats-Unis d'Afrique », afin de "dépasser les micro-nationalismes qui sont la plaie de ce continent" (*sic*).

A cette occasion, il a brossé un très rapide "portrait" d'une telle future Union d'Etats pan-africaine. Laquelle devrait être dirigée, selon lui, par un gouvernement doté de certaines compétences continentales : par exemple, dans les domaines de la recherche, de la santé et de la protection de l'environnement.

Néanmoins le président Wade a précisé que ce modèle d'intégration continentale ne faisait pas l'unanimité parmi ses pairs -chefs d'Etats et de gouvernements-africains. Ce pourquoi, il signalé qu'il était personnellement convaincu que, quelque soit le modèle d'unification qui serait retenu, les Etats-nations africains

des Indes ou de Métis, ou *Cape coloured*'. (Cf. *opus cit.*, page 196).

²² Se dotant notamment d'une Cour de justice, d'une Conférence annuelle des Chefs d'Etat et de gouvernement, d'un Conseil de sécurité, d'une Commission exécutive et d'une Assemblée parlementaire consultative, le Parlement panafricain, mis en place en septembre 2004. (Cf. *Encyclopédie en ligne wikipédia*).

²³ Le 4 novembre 2005, lors d'un colloque co-organisé par l'*U.E.F.* et le *WFM* à Bruxelles sur « L'Union africaine, son évolution et l'action qu'elle pourrait exercer sur la politique internationale ». (Cf. *Revue trimestrielle Fédéchoses*, Lyon, 1^{er} trimestre 2006, page 12).

devraient donc conserver en propre certaines compétences. Quoi qu'il en soit, pour le président Wade, il s'agirait donc d'aller vers la constitution de futurs « Etats-Unis d'Afrique ». Une Union africaine fédérale - incluant également (*sic*) tous les pays de la diaspora africaine des Antilles et des Caraïbes²⁴ qui le désireraient- qui disposerait d'une place et d'une seule voix (avec droit de veto) au Conseil de sécurité des Nations unies.

Quel chemin prendre pour aller vers l'unité africaine ?

Néanmoins il semble que la mise en place de cette future unité africaine semble être l'objet de nombreux débats. En effet le Président Wade a concédé que certains autres dirigeants africains étaient plutôt en faveur d'un modèle bien différent pour l'unification de l'Afrique.

Modèle qui, selon eux, devrait plutôt être basé sur le modèle d'une Union lâche de groupes régionaux d'Etats plus intégrés. Et, en effet, il s'avère que l'Union africaine a récemment constitué deux groupes de cinq pays pour étudier les systèmes de fédéralisme qui intéressent l'Afrique (le système européen et le système africain) afin de définir ainsi le meilleur système pour le développement futur de l'unité africaine.

Par ailleurs, on peut noter que l'Afrique connaît ou a déjà connu un certain nombre d'expériences fédérales, plus ou moins durables selon les contextes de l'époque. A savoir, les éphémères fédérations Sénégal-Gambie (ou Sénégalie) des années 1982-1989, et Sénégal-Mali des années 1959-1960 ainsi que les actuelles fédérations de Tanzanie (Tanganyika-Zanzibar) depuis 1964, du Nigeria (renovée en 1999), d'Ethiopie (renovée en 1994-1995) et d'Afrique du sud (renovée en 1994-1997).

Toutes expériences historiques et institutionnelles sur lesquelles l'Afrique contemporaine pourrait très bien s'appuyer pour construire "son" futur modèle d'unité fédérale. Mais existe-t-il -aujourd'hui- seulement en Afrique un mouvement politique (un mouvement fédéraliste africain ?) à même de vraiment promouvoir de tels changements ?

Qui sont les fédéralistes africains ?

Qui s'intéresse un temps soit peu aux drapeaux des pays d'Afrique aura remarqué que de nombreux pays de ses régions subsahariennes arborent les mêmes couleurs : le vert, le jaune et le rouge, couleurs panafricaines²⁵. Trois couleurs qui attestent de l'adhésion de ces pays au principe d'une communauté culturelle africaine présente et d'unité africaine encore à construire.

²⁴ *i. e.* : comme Cuba, Haïti, la Jamaïque, la Barbade, les Bahamas, etc.

²⁵ Et c'est effectivement le cas de l'Ethiopie, de l'Erythrée, du Sénégal, de la Guinée Bissau, de la Guinée, du Mali, du Burkina Faso (depuis 1984), du Ghana, du Togo, du Bénin, du Cameroun, du Congo-Brazzaville, de la République centrafricaine ainsi que de Sao Tomé et Principe, du Zimbabwe, du Rwanda (avant 2001) et -plus anciennement- du Zaïre (redevenu Congo en 1997), etc.

Ainsi, on sait qu'il existe par ailleurs un mouvement politique appelé *Panafricanisme* : un mouvement qui considère l'Afrique, les Africains (et les descendants d'Africains à l'étranger) comme un seul ensemble et qui cherche à unifier l'Afrique en encourageant un sentiment de solidarité entre toutes les populations du monde africain.

Parmi les "Panafricanistes" les plus connus, on peut ainsi citer les hommes politiques africains Kwame Nkrumah²⁶, Patrice Lumumba²⁷, Julius Nyerere²⁸ et Léopold Sedar Senghor²⁹.

Ce que l'on sait aujourd'hui beaucoup moins en Europe c'est qu'il existe aussi un *Mouvement fédéraliste africain* (MFA) créé en mai 1990, à Milan, par des africains de cinq pays francophones³⁰. Il s'agit là d'un mouvement politique qui demande, depuis lors, d'en finir avec l'OUA pour passer aux Etats-Unis d'Afrique "avec tout ce que cela comporte pour effacer toutes les frontières africaines héritées de la colonisation européenne" (*sic*)³¹.

Parmi les mesures que ce mouvement politique préconise, on trouve les projets d'institution d'un Parlement africain, de création d'une Citoyenneté africaine (avec un passeport unique pur tous les Africains) et de mise en place d'un ministère des Affaires étrangères de l'Union africaine (avec un système d'Ambassade africaine unique dans tous les pays du monde).

Quelles relations avec l'Union européenne ?

L'histoire et la proximité géographique lient étroitement l'Afrique et l'Europe, ne serait-ce qu'à cause de l'histoire coloniale récente. Et cette dimension a été bien mesurée en Europe par les rédacteurs de la *Déclaration du 9 mai* puisqu'ils y font en effet explicitement référence à la nécessité de contribuer au développement du continent africain³². Et ces questions ont déjà fait l'objet de nombreux accords³³ passés entre la CEE (puis l'UE) et un certain nombre d'Etats africains.

²⁶ Kwame Nkrumah, homme politique ghanéen, Président de la république de 1960 à 1966.

²⁷ Patrice Lumumba, homme politique congolais, Premier ministre du Congo-Kinshasa au moment de l'indépendance, en 1960.

²⁸ Julius Nyerere, homme politique tanzanien, Président de la république de 1961 à 1985.

²⁹ Leopold Sedar Senghor, homme politique sénégalais, Président de la république de 1960 à 1981.

³⁰ *i. e.* : Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo, Cameroun, Centrafrique.

³¹ Pour s'abonner au *African Federalist Movement Newsletter* / Bulletin d'information du *Mouvement fédéraliste africain*, s'adresser à Box 18 PAL, Saint-Isidore, 06284, Nice cedex 03.

³² « L'Europe pourra, avec des moyens accrus poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles : le développement du continent africain. » (*Sic*, Déclaration du 9 mai 1950).

³³ *i. e.* : les *Accords de Yaoundé* (Cameroun) en 1963, la *Convention ACP* (Afrique / Caraïbes / Pacifique) de Lomé (Togo) -conclue, en 1975, avec soixante-dix-

Tous accords qui, par l'encadrement d'une aide financière conséquente, ont pour objectifs proclamés de "promouvoir et d'accélérer le développement économique et commercial, culturel et social de l'Afrique dans un esprit de solidarité et d'intérêt mutuel". Une aide financière qui s'inscrit dans un cadre politique bien défini : une aide conditionnée par le respect des droits de l'homme, le respect de la démocratie, la lutte contre la discrimination, la lutte contre la corruption et la lutte contre la pauvreté.

Des institutions spécifiques ont alors été créées pour la mise en oeuvre de ces accords. Notamment un *Conseil des ministres ACP-UE* ainsi qu'une *Assemblée paritaire consultative* (comprenant pour moitié des parlementaires européens et pour moitié des parlementaires ACP) : des institutions embryonnaires dans lesquelles on pourrait peut-être voir les premiers pas vers la constitution d'une éventuelle future *Eurafrrique*...

La question d'une relation institutionnelle entre une Europe unie et l'Afrique avait déjà été posée devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, notamment pendant la négociation du traité de *CECA* de 1951 et -surtout- au moment des traités de Rome de 1957.

Or, avec la récente mise en place de l'*UA*, peut-être entrons nous désormais dans une nouvelle phase du partenariat *Europe-Afrique* qui permettrait une prise en charge commune du développement économique et humain de l'Afrique.

Et, ce par l'intégration de l'Afrique dans l'espace économique mondial avec l'aide de l'Europe : l'Afrique unie devenant ainsi l'un des agents dynamiques de l'économie mondiale et de son propre développement. Ambition utopique peut-être, projet souhaitable en tout cas.

Le coût d'une Europe non fédérale : le cas de l'Afrique

Les citoyens paient cher le rejet d'une Europe fédérale et ils le paieront encore plus cher si rapidement on n'établit pas un gouvernement européen fédéral. Sans un tel gouvernement capable d'élaborer une politique cohérente d'aide au développement, l'Europe risque notamment de perdre son rôle dans sa zone d'influence traditionnelle : l'Afrique.

Pourquoi l'absence d'un tel gouvernement coûte donc si cher aux citoyens et alimente leur désaffection croissante pour l'Europe ?

La cause principale réside dans l'incohérence des décisions européennes prises jusqu'à présent.

L'unanimité étant toujours requise pour les avancées importantes, celles-ci se réalisent par sauts discordants selon les opportunités qui se présentent en fonction du bon vouloir des Etats membres et elles se décident sur le

plus petit dénominateur commun sans égards à l'impact qu'elles auront pour la collectivité. En conséquence, l'Europe n'apporte pas les avantages escomptés et les citoyens en sont déçus. Quatre exemples.

1/ Le Marché unique est lancé en 1986 en excluant le secteur des services qui représente pourtant 70 % de l'activité économique de ce marché. De même, l'Acte unique prévoit la création d'un grand marché financier mais comme aucun accord n'est alors réalisable, on en diffère la réalisation pour ...1993. Il n'est toujours pas réalisé en 2006. Comme les services représentent aussi 30 % des coûts des entreprises, l'industrie des pays où les services sont chers est naturellement affectée par des délocalisations répétées et sans un grand marché financier, les investissements ont des difficultés à alimenter les zones à croissance économique rapide.

2/ En 1999, on crée une union appelée Union économique et monétaire (UEM), en européanisant le « monétaire » et en oubliant « l'économique » qui reste sous la responsabilité des gouvernements nationaux. De même, comme les Etats membres ne peuvent se mettre d'accord sur les arrangements pour assurer la sécurité bancaire avec la Banque centrale comme prêteur en dernier ressort, on omet cette disposition pourtant essentielle en cas de crise grave. Le Pacte de croissance et de stabilité, seule disposition économique retenue, est instauré d'une façon non contraignante, et donc dénoncé par ceux-là même qui l'avaient proposé dès les premières difficultés rencontrées. Comment expliquer les bienfaits économiques de l'Europe à un jeune chômeur si, par manque d'autorité commune, après 50 ans de Communauté économique, les Ministres des finances et de l'économie de l'UE en arrivent seulement à examiner comment rendre leurs statistiques plus cohérentes et harmoniser leurs décisions budgétaires nationales ?

3/ On élargit l'UE à 25 Etats membres alors qu'elle fonctionnait déjà mal à 12 en raison notamment du vote à l'unanimité et on s'accorde sur les modalités de son fonctionnement -le Traité constitutionnel- après l'élargissement alors qu'il est une condition de sa réussite.

4/ Un des principes fondateurs de la Communauté économique européenne est l'harmonisation économique par le développement régional destiné à réduire les disparités excessives de revenus. Mais à ce jour, il n'y a toujours pas de véritable politique de développement régional car ce rôle est dévolu aux Etats membres avec comme conséquence que le rôle de la Commission est réduit à celui d'un agent payeur avec peu d'impact sur les réelles causes du retard économique dans les régions. On pourrait aussi évoquer l'aberration de la réduction du budget communautaire au moment où on augmente le nombre de ses membres. Et que dire de l'absence de politique étrangère commune alors que les citoyens aspirent précisément à un rôle accru de l'UE dans ce domaine ?

Il n'est pas étonnant que dans ces conditions, les avancées européennes annoncées avec fanfare ne livrent pas les résultats escomptés et que l'économie européenne se traîne, que le chômage reste excessif et que les citoyens se posent des questions sur la justification de l'intégration européenne. Il y a un domaine particulier

**huit pays- et les Accords de Cotonou (Bénin),
conclus en juin 2000.**

dans lequel les citoyens européens risquent de perdre un avantage déterminant. Historiquement et géographiquement, l'Afrique, et tout particulièrement l'Afrique subsaharienne, était un territoire riche en ressources naturelles et humaines sous-exploitées, avec lequel l'Europe entretenait des relations privilégiées. On peut penser que si l'Europe n'avait pas pour ainsi dire abandonné ce continent à son sort et avait veillé à développer son potentiel de façon cohérente à la fin des régimes coloniaux, l'Afrique offrirait des relations commerciales qui contribueraient considérablement au relèvement de l'économie européenne, comme ce fut d'ailleurs le cas après la Seconde guerre mondiale.

L'UE et ses Etats membres sont les principaux fournisseurs d'aide étrangère dans le monde mais surtout en Afrique. Toutefois, cette aide est dispensée par divers canaux peu ou pas coordonnés : les aides bilatérales, les aides passant par les grandes institutions internationales comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale où chaque Etat membre intervient indépendamment les uns des autres et enfin la Commission européenne. En l'absence d'une politique cohérente, la Commission joue cependant un rôle comparable à celui que l'on connaît pour le développement régional : un bailleur de fonds plutôt qu'un soutien à une politique de développement réfléchi.

Le résultat est dramatique dans un domaine crucial : alors que l'éducation est le pilier de tout développement économique, l'Afrique subsaharienne souffre d'un déficit catastrophique dans ce domaine. Quelques chiffres : environ 46 millions d'Africains de 6 à 12 ans (40 % de la population) n'ont toujours pas accès à un cycle complet d'éducation primaire ; le nombre de jeunes de 15 à 24 ans analphabètes augmente de 2 millions par an alors qu'une proportion identique baisse sur tous les autres continents. En pourcentage du PIB, les pays d'Afrique subsaharienne consacrent en moyenne à l'éducation moins de ressources qu'à la santé, à la défense ou au remboursement de leurs dettes publiques alors qu'ils bénéficient d'aides budgétaires considérables de l'UE. Deux tiers des jeunes n'ont pas accès à l'éducation secondaire, cette proportion étant pire pour les filles que les garçons.

Si le mal-développement est un phénomène aux causes et donc aux solutions complexes, l'éducation reste un élément clé de sa résorption. On sait, par exemple, que des femmes éduquées vivent plus longtemps, bénéficient d'un planning familial plus équilibré et favorisent l'éducation de leurs propres enfants. C'est aussi le meilleur moyen préventif actuellement disponible contre le SIDA : dans les zones rurales ougandaises, un sondage a montré que le taux de malades du sida qui était en moyenne de 16 % en 1990, avait chuté suite à une campagne de sensibilisation à 12 % pour les analphabètes, à 6,5 % pour ceux qui avaient un diplôme d'éducation primaire et à 2 % pour ceux disposant d'une éducation secondaire.

Le problème n'est d'ailleurs pas qu'économique. L'éducation est à la base de la prise de conscience politique et du développement de la démocratie et donc

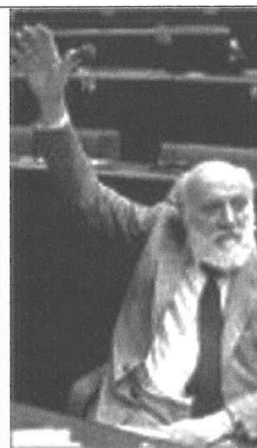
de l'amélioration de la gouvernance de pays où corruption et mauvaise gouvernance sont les causes principales du mal-développement. L'éducation est aussi la condition nécessaire pour une utilisation efficace de l'aide étrangère.

Pour l'Europe qui se targue d'être la championne de la promotion pacifique de la démocratie, promotion qu'elle a d'ailleurs réussi de façon spectaculaire en Europe centrale et orientale, elle pourrait, avec une politique cohérente, être aussi le facteur déterminant de la promotion de la démocratie en Afrique subsaharienne. La déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît le droit de l'enfant de recevoir une éducation complète et gratuite pour ce qui est de l'éducation de base. Priver un enfant d'éducation primaire revient à le priver des moyens élémentaires qui lui permettraient de choisir le mode de vie qui convient le mieux à son potentiel. Cela le rend plus vulnérable à la concurrence dans un monde globalisé et à le maintenir dans un état d'infériorité. Cette situation est au XXI^e siècle aussi intolérable que l'était l'esclavage aux XIX^e et XX^e siècles. Or, par deux fois déjà, en 2000 et 2005, tous les Etats, y compris les Etats européens qui se disent « de droits » ont dû constater l'échec du deuxième Objectif du millénaire pour le développement (OMD) : assurer un cycle complet d'éducation primaire pour tous. Actuellement, pourtant ce sont plutôt les autres puissances mondiales qui semblent avoir compris l'importance stratégique de l'Afrique. Les médias rapportent que les jumelages entre universités chinoises et africaines se multiplient ; que les entreprises chinoises font des ravages par les exportations de produits à bas prix que les filiales européennes en Afrique ne peuvent pas concurrencer ; que les Etats-Unis font des recherches pour s'appropriier les ressources pétrolières du continent. Il n'y a pas de doute que si l'Europe, en collaboration avec les dirigeants africains, décidaient de régler ce problème, comme les Etats-Unis décidèrent en 1961 de faire tout en leur pouvoir pour mettre un homme sur la Lune avant 10 ans, elle réussirait.

Jean-Jacques SCHUL

Vice-président de l'UEF Belgique francophone.

Extrait de U.E.F.-info de juin 2006, Bruxelles



Altiero SPINELLI,

Auteur du
Manifeste de Ventotene,
1941,
publié à Rome
dans la clandestinité ;
fondateur du
Movimento Federalista Europeo
italien
et l'un des créateurs de l'U.E.F.

En 1984 lors d'un vote
Au Parlement européen.

MOTION du BUREAU de L'UEF Rhône-Alpes

Adoptée à son tour le 7 octobre par le Bureau national de l'UEF France

Pour un Comité de surveillance et de lutte contre les dérives nationalistes, racistes et xénophobes

Lyon, 3 octobre 2006

L'U.E.F. est préoccupée par les mouvements profonds qui divisent en ce début de siècle *le Peuple européen*, entre les « démocrates européens » et les nationalistes, de droite comme de gauche, opposés, mais alliés pour menacer les progrès de la construction de l'Union européenne.

L'U.E.F. s'inquiète de la vague de fond nationaliste, qui traverse l'Europe de l'Atlantique à la Mer noire et qui alimente racismes et xénophobies depuis ce début de siècle.

Malgré les progrès collectifs acquis et à venir apportés par la construction de l'Union économique et monétaire, certaines fatigues des citoyens des pays de l'Union sont exploitées par des forces politiques qui veulent surfer sur les mécontentements pour se maintenir ou accéder au pouvoir et raviver ainsi les flammes nationalistes, racistes et xénophobes afin de dévier ou de bloquer la construction européenne.

L'U.E.F. condamne toutes ces forces politiques et leurs manoeuvres et elle dénonce leurs influences :

- dans les scrutins nationaux (présidentielles en France ; participation aux gouvernements : Autriche, Italie, Pologne, Slovaquie,...) ;
- dans le blocage du processus constitutionnel européen (France, Pays-Bas) ;
- dans les pouvoirs régionaux et locaux (Allemagne, France, Belgique, Autriche,...) ;
- dans leurs tentatives clandestines (Belgique,...).

Née des Résistances pendant la Seconde guerre mondiale, l'U.E.F. se doit d'alerter les citoyens et les organisations démocratiques sur les dangers que font courir ces forces politiques à la démocratie en Europe.

L'U.E.F. appelle l'Union européenne à assumer toutes ses responsabilités et à peser de tout son poids, comme elle l'a fait dans un passé récent, pour empêcher les dérives périlleuses pour l'Union et pour la paix.

L'U.E.F. appelle tous les démocrates à la vigilance et décide de se doter d'un **Comité de surveillance et de lutte contre les dérives nationalistes, racistes et xénophobes**, ouvert aux organisations engagées dans la même démarche.

Note : Les JE - France ont adopté un texte remarquable sur ces questions auquel l'UEF ne peut que s'associer.

Contre l'extrémisme politique

Autorités communautaires, Gouvernements européens, Eurodéputés : adoptez la jurisprudence SMER !



**Les Jeunes Européens
France**

Les Jeunes Européens - France :

► constatent avec préoccupation la montée des extrémismes politiques ainsi que la recrudescence de discours nationalistes et populistes, voire d'actes racistes et xénophobes dans toute l'Europe enregistrés lors de différents scrutins récents ;

► s'inquiètent que certains partis politiques utilisent l'eurosepticisme populiste pour parvenir au pouvoir (et s'y maintenir) ;

► s'inquiètent de l'actuelle multiplication de participations gouvernementales de partis d'extrême droite ;

► constatent que ces forces politiques extrémistes, de droite comme de gauche, nuisent à la construction politique de l'Europe ;

► sont profondément préoccupés par la formation récente d'un gouvernement "national-populiste" (droite - extrême droite) en Pologne et d'une autre alliance gouvernementale "rouge-brun" en Slovaquie (gauche - extrême droite) ;

► constatent avec satisfaction l'attitude des Eurodéputés du Parti Socialiste Européen (PSE) à l'égard du parti slovaque qui a conclu une telle alliance condamnable, le parti « Smer » (i. e. : « Direction ») et qui a été exclu du groupe parlementaire en question pour "collusion

avec l'extrême-droite", (tout en gardant en son sein les Eurodéputés slovaques) ;

► déplorent, au niveau institutionnel de l'Union européenne le manque de réactions publiques officielles émanant des autorités politiques de l'UE et de ses Etats-membres ;

Considérant ces faits, les JE-France attirent donc l'attention des autorités politiques de l'Union européenne et des gouvernements des pays membres de l'Union européenne sur de telles situations et demandent :

► aux Autorités communautaires et aux Etats-membres de l'Union européenne de faire preuve de respect de leurs engagements démocratiques, de courage politique et de se montrer au moins aussi fermes en de telles occasions qu'elles/ils ont pu l'être dans des cas précédents ;

► à tous les groupes parlementaires et partis politiques européens se réclamant démocrates d'adopter cette même « jurisprudence Smer », c'est-à-dire **exclure tous les partis se compromettant avec des partis extrémistes.**

ELEANOR ROOSEVELT (1884-1962)

Vous avez dit « féministe » ? Ou la grande dame des droits de l'homme

Anna Eleanor Roosevelt est morte le 7 novembre 1962 à New York. Truman, Eisenhower, anciens présidents et John Kennedy, assistèrent à ses obsèques à Hyde Park (New York).

Elle était née à New York en 1884, nièce du président Théodore Roosevelt. Orpheline, elle fut élevée par sa grand-mère et passa plusieurs années en Angleterre. Elle épousa Franklin D. Roosevelt, un lointain cousin, en 1905 : ils eurent six enfants dont un mourut en bas âge. Jeune femme timide, elle devint, après 1921, après la maladie de son mari, une force politique sur la scène américaine et joua un rôle considérable dans la carrière du futur président.

Avec le *New Deal* et plus encore durant la Seconde Guerre mondiale son activité ne connut pas de limites. Elle était partout, parcourait des milliers de kilomètres pour inspecter des chantiers, des usines, des mines, faire des conférences et encourager des causes multiples. Certains, et surtout la haute société de New York, d'où elle était issue, lui reprochaient son engagement dans les causes humanitaires et ses actions vigoureuses pour les droits civiques, entre autres en faveur des Américains noirs et des Indiens, peu à la mode !

Outre ses conférences de presse régulières elle écrivait des articles pour les journaux nationaux dans une rubrique intitulée *My Day*. Elle avait son propre programme radio. Elle avait appris, malgré sa timidité, à parler en public.

Son activité ne s'arrêta pas à la mort du Président, le 12 avril 1945. Bien au contraire, elle n'eut plus de vie privée. Elle avait 61 ans et le peuple l'aimait. Elle participa aux campagnes électorales locales ou nationales et continua de se dévouer aux œuvres et fêtes de charité qu'elle avait toujours encouragées.

Deux semaines après le décès de Franklin D. Roosevelt, la Charte des Nations unies fut rédigée par les délégués de cinquante nations à l'Opéra de San Francisco (25 avril 1945).

Le président Truman la nomma en décembre 1945 à la Délélegation américaine aux (futurs) Nations unies. La réunion d'organisation eut lieu à Londres en janvier 1946. A cette première Assemblée générale elle devint le porte-parole du *Comité chargé des Droits de l'homme, des problèmes humanitaires, de l'éducation et de la culture*. Elle avait hésité prétextant son manque d'expérience des affaires internationales, puis elle décida d'accepter pensant qu'il y avait là de grands espoirs pour aller vers un monde pacifique. Elle se retrouva donc, la seule femme, au *Comité N° 3*, inexpérimentée certes, mais pleine de détermination. En 1946 les questions humanitaires étaient nombreuses et urgentes, depuis 1929 elle avait vu beaucoup de misères et en avait soulagé quelques unes.

Elle connaissait bien Adlai Stevenson, l'un des promoteurs de l'ONU, ainsi que le sénateur Arthur H. Vandenberg et Foster Dulles (ces deux derniers lui avouèrent ne pas avoir été très favorables à la nomination d'une femme !).

Le *Comité N° 3* se trouva d'emblée dans le feu de l'actualité -

c'était le temps des exilés, des prisonniers, des « personnalités déplacées ». L'Europe, de l'Atlantique à l'Oural, était dévastée, ravagée. Des masses humaines étaient jetées sur les routes et poussées de ci de là. Il y avait les déportés, les millions de prisonniers de guerre en attente, les Allemands, Polonais, Ukrainiens, Baltes chassés de leurs terres. Les proclamations des Soviétiques étaient menaçantes - tout réfugié qui refuserait de rentrer dans son pays serait « considéré comme un traître ». Les Balkans s'alignaient sur Moscou. Eleanor Roosevelt se heurta immédiatement à Vishinski, qu'elle ne sous-estimait pas - ce fut l'un des premiers heurts de la Guerre froide. Grâce à elle une motion fut votée en faveur des déracinés.

Elle fut membre de la délégation des Etats-Unis à l'Assemblée générale de l'ONU jusqu'en 1962. Elle connaissait tous les politiciens les plus éminents de son temps et faisait preuve d'une activité sans limite. Elle devint présidente de la *Commission des Droits de l'homme*. La *Déclaration universelle des Droits de l'homme* fut votée le 10 décembre 1948 avec les abstentions caractéristiques de l'Union Soviétique et de ses satellites ainsi que de plusieurs pays qui affirmaient que certains êtres humains sont moins égaux que d'autres. Depuis des années Eleanor Roosevelt luttait contre le racisme et la discrimination raciale (un des points qui lui valaient les plus sévères critiques dans son pays). Il est difficile aujourd'hui d'imaginer les conditions dans lesquelles l'ONU s'installait : la misère de l'Europe à la fin de la guerre, des hivers d'une extrême rigueur (1947 et 1948), la guerre en Palestine (1948 et 1949), la guerre au Cachemire, la guerre civile en Grèce (1946 à 1949) et en 1950 la Guerre de Corée et il fallait beaucoup de courage et d'optimisme dans ces débuts de la Guerre froide. Une ONU qui devait s'efforcer de maintenir la paix mais n'avait pas beaucoup plus de moyens que la Société des nations. Mais cette grande dame têtue pensait, qu'à tout prix, il fallait s'efforcer d'encourager la compréhension³⁴ et la coopération entre les peuples et faire progresser la paix.

Comme elle aimait le dire - en particulier dans un discours à l'Université Brandeis (17 décembre 1954) - l'ONU devait être *un pont entre les nations* et les femmes devaient y jouer leur rôle.

Elle se rendait compte que l'Assemblée et ses Comités étaient une tribune de propagande soviétique, mais c'était aussi un des rares endroits où la coexistence pacifique existait, où les contacts n'étaient pas rompus.

L'ONU était un forum pour les petits Etats et pour les Etats qui naissaient de la décolonisation. Eleanor Roosevelt s'intéressait beaucoup à la décolonisation, elle s'efforçait de comprendre les modes de vie et les cultures avec la même curiosité que celle de son oncle le président Théodore Roosevelt. Pragmatique, elle invitait à la patience et au travail sur le long terme. Quand aux Nations unies elle résumait son opinion dans cette phrase, « aucune machine ne marche s'il n'y a pas les gens pour la faire marcher ».

Joseph MONTCHAMP

Universitaire et traducteur. Membre de l'UEF
Rhône-Alpes

³⁴ « Discours de Brandeis ». « *You must have as a basis to all understanding, the willingness to learn and the willingness to listen* ».



Fiches de lecture.

LE PARTI OCCITAN PRESENTE SON PROJET POLITIQUE

Gérard TAUTIL

Membre du Bureau fédéral du *Partit Occitan*,

Directeur de la publication *Lo Cebier-La letra occitanista (lo cebier : le lien)*.

A dirigé *Chemins d'Occitanie. Politique occitane (1975-2000)*, éd. L'Harmattan, Paris, 1998

Le *Partit Occitan* publie son nouveau projet politique sous la forme d'une brochure illustrée, en quadrichromie, bilingue (deux fois trente-trois pages). Après le *Mouvement socialiste et autonomiste occitan - Volèm Viure Al País* (1974), qui a constitué le pôle politique le plus significatif des années 70/80, le parti avance des propositions nouvelles depuis sa création (1987) dans tous les domaines : culturel, social, économique, politique.

Cette nécessaire mise à jour tient compte des avatars de la décentralisation depuis 1981 ainsi que des avancées et des reculs de la construction de l'Union européenne.

La dimension pan-occitane est au cœur d'une dynamique identitaire ouverte qui prend en compte la crise de l'Etat-nation face à la globalisation économique renforcée actuelle (p. 4), l'impasse décentralisatrice (pp. 5-6), les difficultés de la construction européenne et la situation internationale (p. 23). Loin du repli régionaliste ou étatiste, le projet autonomiste propose des solutions novatrices que toute la tradition néo-jacobine ignore superbement. Après l'échec d'un nouveau statut pour la Corse sous Jospin (et cela grâce au clan jacobin de « gauche »), la décentralisation de la droite a tout fait pour faire échouer toute démocratisation du système politique. Le *Partit Occitan* dénonce ce verrou opposé à toute réforme de l'Etat et le renforcement des inégalités territoriales au profit de la région francilienne.

L'Europe au cœur de la construction occitane

Dans le projet occitan, la question européenne représente une partie importante. Sa participation à un « oui de gauche critique » lors du référendum du 29 mai 2005 (en liaison avec la fédération *Régions et Peuples Solidaires*) s'est décidée face à un blocage de toute évolution institutionnelle, si minime soit-elle : « La classe politique dans son ensemble, à quelques rares exceptions près, s'est peu préoccupée de la construction européenne au cours des trente dernières années. Le recours au nationalisme, toujours présent, l'a emporté sur le désir d'Europe. Entre une gauche jacobine et anti-fédérale qui a voté contre la politique sociale du gouvernement et une droite extrême nationaliste qui refuse toute avancée supranationale, la conjonction des extrêmes s'est soldée par le refus d'une Europe politique. L'erreur de cette partie de la gauche a été de refuser une étape qui reprenait la Charte des droits fondamentaux et une relative démocratisation des institutions ». (P. 24)

Pour sortir de l'impasse, le *Partit Occitan* pose quatre conditions :

« 1°- Reconnaître l'actualité de la construction d'une

Europe politique en insistant sur son caractère fédéral ;
notamment en s'appuyant sur l'interrégionalité ;

2°- admettre la pluralité des modèles sociaux ;

3°- rechercher l'harmonisation progressive des politiques fiscales, sociales et économiques en permettant aux Etats nationaux, par une autre répartition des compétences, de reconstruire collectivement un nouvel espace politique ;

4°- prendre en compte la Charte des droits fondamentaux et les avancées institutionnelles qui figurent dans le traité constitutionnel. » (P. 25).

Occitanie-Europe, une démarche commune

Ce souci d'Europe n'est pas dû au hasard.

Par ses objectifs, la question occitane est en effet proche du projet européen pour lequel nous oeuvrons : « dépasser les Etats en inventant un autre modèle politique fondé sur une représentation démocratique des Peuples et des Régions. La diversité sera prise en compte ou l'Europe ne sera pas ». Cette construction politique d'une autonomie aux compétences clairement établies (pp. 7-8), loin de promouvoir une tactique purement fonctionnaliste et pragmatique des moyens, pose la fin de l'Etat-nation traditionnel comme inévitable et propose un autre projet politique dans lequel l'idée fédérale, déclinée à tous les niveaux de représentation civique, politique et territoriale, doit trouver toute sa place.

Après un an de silence total succédant au référendum et à un illusoire plan B, des perspectives nouvelles doivent être mises en chantier. Dans le champ politique traditionnel, deux tactiques se confrontent : celle qui pense pouvoir construire un cadre institutionnel à partir de petites avancées pratiques dans le cadre du consensus interétatique et, prolongeant celui-ci, celle qui impose plus qu'elle ne propose au débat démocratique un cadre institutionnel clé en mains. Le deuxième a échoué tandis que le premier, opportuniste et flou, laisse la porte ouverte à tous les mauvais compromis sans sortir des rapports de forces entre Etats. Le *Partit Occitan* opte pour une voie différente : reprendre ce qu'il y a de positif dans le projet initial et relancer le débat citoyen.

Nous invitons tous ceux qui se retrouvent dans ses objectifs à lire et à faire connaître le projet du *Partit Occitan*. Ils y retrouveront des idées, des principes qui fondent une autre démarche politique, moderne et progressiste qui dépasse le simple cadre de la *Communauté occitane*. Il s'agit de mettre en route une autre méthode qui pose concrètement la démocratie du XXI^e siècle et permette de construire une *Europe des régions et des peuples solidaires*. Il s'agit, enfin, de répondre d'une façon originale à la question politique face à la mondialisation qui va s'accroître.

PRESSE FEDERALISTE

C/o Maison de l'Europe – 12 Rue Président Carnot – 69002 – Lyon
Fax 33 – 04 78 72 09 70

Catalogue de vente par correspondance

Collection « Textes fédéralistes » (Editions Fédérop - 24480 Gardonne)

Titre	Année	Pages	Prix €	Exemplaires
Monnaie européenne et Etat fédéral - Mario Albertini (et autres)	1975	202	6.10	
Crise de l'Etat national, firmes multinationales et mouvement ouvrier - Lucio Levi	1976	136	5.80	
Histoire et conscience révolutionnaire - Francesco Rossolillo	1977	152	5.80	
L'Etat national – Mario Albertini (Préface de Robert Lafont)	1978	168	5.35	
L'Europe et le mouvement socialiste - Silvio Leonardi	1979	256	6.10	
L'Europe à la croisée des chemins – Charles André (Préface de Jean-Pierre Cot)	1979	319	6.10	
Le tiers-monde et l'unité européenne – Guido Montani	1982	192	8.25	
L'internationalisme ne suffit pas – Lucio Levi	1984	72	6.10	
Mondialisme, fédéralisme européen et démocratie internationale - Jean-Francis Billion (Préface de Lucio Levi) <i>En coédition avec l'Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli (Ventotene)</i>	1997	218	12.20	

Cahiers de Ventotene

Publiés par l'*Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli (Ventotene)*

Titre	Année	N°	Pages	Prix €	Exemplaires
Le Manifeste de Ventotene. Altiero Spinelli et Ernesto Rossi . - Introduction de Mario Albertini . Interview d' Altiero Spinelli)	1988	1	72	5	
Trois introductions au fédéralisme. Franco Rossolillo , Lucio Levi et Guido Montani .	1989	2	100	5	
Interviews de Mario Albertini , Francesco Rossolillo et Giovanni Vigo et un essai de Stephen Woodard .	2001	3	70	5	
Le fédéralisme, la raison d'Etat et la paix. Deux essais, de Mario Albertini , et, de Sergio Pistone)	2001	4	80	5	

Les cahiers de la Constitution fédérale européenne

Titre	Année	N°	Pages	Prix €	Exemplaires
Allocutions prononcées à la manifestation du 7 décembre 2000 à Nice pour une Constitution européenne (Introduction de Martine Méheut - Présidente de l'UEF-France).	2001	1	24	1.52	
Qu'est-ce que le gouvernement fédéral - Kenneth C. Wheare .	2001	2	28	2.25	
Pour une Constitution européenne fédérale. Document de travail du Movimento federalista europeo	2001	3	20	1.52	
Le Fédéraliste - Essais n° XV - Alexander Hamilton .	2001	4	28	2.25	
Les aspects économiques de la fédération - Lionel Robbins .	2002	5	32	2.25	
Qu'est-ce que la fédération - Mario Albertini .	2002	6	32	2.25	

Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée

Titre	Année	N°	Pages	Prix €	Exemplaires
Albert Einstein	2001	1	22	1.52	
Kenneth C. Wheare	2001	2	28	2.25	
Lionel Robbins	2001	3	30	2.25	
Alexander Hamilton	2001	4	28	2.25	
Lord Lothian	2002	5	24	2.25	
Emery Reves	2002	6	20	2.25	
Clarence Streit	2004	7	28	2.25	